



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

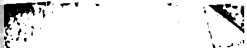
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





807156

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

DECEMBRE 1699.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grande Salle du
Palais au Mercure Galant.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant le
premier jour de chaque mois, & on le
vendra trente sols relié en Veau, &
vingt-cinq sols en Parchemin.

A P A R I S,
Chez G. DE LUYNES, au Palais, dans
la Salle des Merciers, à la Justice.
Et MICHEL BRUNET, grande Salle
du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCIX.

Avec Privilège du Roy.



AU LECTEUR.

*I*L y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure , puis que malgré les prieres réitérées qu'on a faites d'écrire en caracteres lisibles les noms propres qui se trouvent dans les Memoires qu'on envoie pour estre employez, on neglige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

A ij

AU LECTEUR.

de défigurez, estant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoient d'y prendre garde, & ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Mémoires, & que l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne désoblignent personne, & que ceux qui les enverront en affranchissent le port.



MERCURE
GALANT



DECEMBRE 1699.

O Na dit souvent avec
beaucoup de raison ,
que comme il est
impossible de louer digne-
ment le Roy , il n'y a point
de meilleur party à prendre
dans l'éconnement que cau.

A iij

6^e MERCURE

fent les grandes & merveil-
leuses qualitez, que de l'admi-
rer & de se taire. C'est ce que
fait fort ingenieusement M^r
la Blanchere, dans le Sonnet
que vous allez lire.

AU ROY.

*G*rand Roy, dont la vertu, la
gloire & la vaillance
Ont soumis à l'environ de cœurs
sous tes loix,
Que n'ay-je d'Apollon la divine
Eloquence,
Pour chanter à jamais tes éclatans
exploits!



Tantost je dépeindrois cette noble
assurance,

Qui dans les champs de Mars fit
pâlir tant de Rois.

Tantost j'exalterois cette sainte
prudence,

Qui mit en peu de jours l'Hérésie
aux abois.



Enfin pour couronner ton immor-
telles gloire,

J'instruirois l'avenir qu'enchaî-
nant la Victoire,

Lors que tu pouvois tout tu pres-
crivis la Paix,



A iiij

8 MERCURE

*Mais chante qui pourras ta valeur
invincible ;*

*Pour moy , trop foible encor pour
un chant si pénible ,*

*J'admire tes exploits , tes vertus ,
& me tais.*

Mr Saro, de Bordeaux , a fait
deux Inscriptions , chacune
d'un seul Vers latin , pour met-
tre sous la Statuë Equestre du
Roy. L'une est :

*Bello & pace potens Lodoix
ostenditur orbi.*

Et l'autre.

*Martis equum frenans popu-
lis leta otia fecit.*

En voicy la traduction faite

GALANT.

par le même.

*Tel se fait voir à l'Univers
Ce grand Roy, le Heros de la
Paix, de la Guerre.
Il vient d'arrester Mars qui dé-
soloit la terre,
Et rendre un heureux calme à
cent Peuples divers.*

Je vous ay déjà fait part de
plusieurs Dissertations sur le
commencement du Siecle fu-
tur. La dispute continuë tou-
jours, & la réputation que M^r
de la Févrière s'est acquise par
ses differens Ouvrages, le
rendant d'une grande autorité
parmy les Scavans, on s'eta

10 MERCURE

bien-aise, sans doute, de savoir ce qu'il en pense. Voici ce qu'il a écrit sur cette matière.

SENTIMENS

Sur la question du Siècle futur.

NOus touchons à l'an 1700. & la question du Siècle nouveau n'est pas encore décidée. Les uns prétendent qu'il va commencer; les autres soutiennent qu'il ne commencera qu'en 1701. Il a paru dans le Mercure Galant plusieurs Dissertations sçavan-

GALANT. 11

tes & curieuses sur cette dispute, qui bien loin de l'avoir terminée, n'ont fait que la redoubler & l'échauffer davantage. On fait des gageures, chacun prend party, on se divise dans les Familles, & un fort galant homme me disoit l'autre jour, qu'il estoit bien embarrassé à concilier là-dessus son Pere & son Epouse, qui en venoient à toute heure aux prises. C'est en partie pour luy aider à remettre la paix entre ces deux illustres personnes, que j'ay bien voulu dire mon sentiment sur cette

12 MERCURE

question , que je ne prétens pas décider. J'en laisse tout l'honneur à M^r Mallement de Messange , qui a fait un Livre exprés pour cela : mais comme la matiere n'est pas encore épuisée , & que chacun a la liberté de dire ce qu'il luy plaist sur de semblables problèmes , on ne sera peut-estre pas fâché de voir ce que j'ay médité là-dessus.

Ces sortes de curiositez Chronologiques renaissent de temps en temps. On fit à peu près la même question dans le quinzième Siècle à l'égard

GALANT, 13

du quatorzième ; & comme cette dispute s'échauffa beaucoup parmy les Sçavans, Charlier, Doyen de Cambray, & Docteur de Paris, fit un Traité sur cette matiere, intitulé, *Contre les Calculateurs du Siecle passé*. Pour moy, je ne sçay ny l'Arithmetique, ny l'Algebre, ny la Chronologie, & j'ignore même tout à fait le nombre d'Or & l'Epacte. Mais comme jusqu'icy toutes ces connoissances n'ont fait qu'embrouïller la question, au lieu de l'éclaircir, je suis persuadé qu'avec un peu de lecture &

14 **MERCURE**

de bon sens, on y peut donner quelque jour , & par des réflexions simples & naturelles obliger les deux partis à se concilier , ou du moins à disputer avec plus de moderation sur une chose qu'ils entendent si peu l'un & l'autre.

Les années ne se comptent pas comme de l'argent , & il y a une grande difference entre la supputation Chronologique & la supputation Arithmetique. Pour compter cent francs , quatre vingt dix neuf livres ne suffisent pas , il faut encore une livre pour fournir

GALANT. 15

la somme entiere en bonne Arithmetique ; mais en Chronologie , Siecle n'est pas comme cent. Il suffit que l'année qui suit quatre-vingt dix-neuf soit entrée pour finir un Siecle , & pour commencer l'autre. Comme les années sont en nombre indéfini , & s'assemblent les unes sur les autres, la premiere, & celle d'entre-deux qui marque une Epoque , se confondent dans le compte & dans la supputation chronologique. Quand on calcule la durée du temps selon la Chronologie , on commence par

16 **MERCURE**

une Epoque , mais il n'y a point d'Epoque pour finir. Il n'en est pas de même en comptant une somme dans l'Arithmetique. On commence par un , & on finit par un qu'on ajoute pour terminer le nombre qui est toujours rempli , quoy qu'on joigne plusieurs autres sommes ensemble , parce que ces autres sommes recommencent aussi & finissent par un , le nombre qui suit estant toujours fixe & terminé , quelque liaison qu'il ait avec le suivant.

Je sçay bien que dans la

supputation Chronologique ,
 il se trouve quelquefois , &
 même tres souvent , un nom-
 bre Arithmetique , c'est à dire
 fini & complet ; & que huit
 jours sont huit jours , comme
 huit livres sont huit livres ;
 mais il faut bien faire refle-
 xion de quelle maniere on
 compte le nombre fini & le
 nombre indefini dans l'ordre
 des temps , & la difference
 qu'il y a. Quand une personne
 dit , *Il y a quinze jours que je*
suis malade , il n'y en a souvent
 que quatorze , mais elle veut
 dire qu'elle entre dans le
Decembre 1699. B

18 MERCURE

quinzième jour de sa maladie, & cette maniere de compter trompe quelquefois les Medecins dans l'observation des crises. Il faut faire expliquer le malade arithmetiquement, & sçavoir si les quinze jours sont passez, ou commencez seulement, & pour lors le malade dira, *Je suis dans le quinzième jour de mon mal, ou j'entre dans le seizième.* Il n'en est pas de même en comptant de l'argent. Quand on dit, *voilà quinze livres,* il n'y a point à douter entre quatorze ou seize livres, il n'y a ny plus

GALANT. 19

ny moins. Toute la difference de la Chronologie & de l'Arithmetique consiste donc dans l'Epoque , dans le jour , dans le mois , dans l'année où l'on compte. De là vient que quand on date une Lettre du douze , du vingt d'un tel mois, ou d'une telle année, ny le douze ny le vingt ne sont pas passez, ils ne font que commencer. Il en est encore de même de la maniere de compter l'âge des gens. On dit , *il a vingt ans, il a trente ans.* ces vingt ans , ces trente ans sont ils faits & accomplis,

B ij

20 MERCURE

ou s'ils ne font que commen-
cez, car cela peut faire une
difference de huit ou dix mois?
Pour avoir vingt ans faits, il
faut qu'il se soit écoulé vingt
années entieres entre le jour
de la naissance, & celuy au-
quel on compte. C'est aussi
comme on parle en termes
de voyage. On dit, *il y a*
deux ans que j'estois à Rome; il
y a deux ans que je n'ay esté à
Paris, mais on ne dit pas tou-
jours vray & juste, en bonne
Arithmetique. C'est comme
on dit, *Je vais de deux ans en*
deux ans à Paris. Il n'y a pas

deux années entieres & completes entre chaque voyage, il n'y a peut estre que quinze, ou dix huit mois. On dit communement que Nostre Seigneur a esté trois jours dans le tombeau ; c'est une erreur grossiere. Cependant de sçavans Interpretes de l'Ecriture ont fait de grandes Dissertations pour & contre. Il est vray que Vendredy , Samedy & Dimanche sont trois jours, mais entre le Vendredy au soir que le Sauveur fut mis dans le tombeau , & le Dimanche ou le jour du Sabbath,

22 **MERCURE**

qu'il ressuscita, il n'y a pourtant qu'un jour entier, & deux nuits. Pourquoi cherchant tant de mystere, & ne pas dire naturellement avec le Simbole de l'Eglise, que le Sauveur du monde est ressuscité le troisième jour ? Quand il a parlé luy-même de sa Resurrection, & dit de son Corps ce que les Juifs entendoient de leur Temple, qu'il le rédifieroit en trois jours, c'est la même chose, il a voulu dire qu'il seroit rétabli le troisième jour. Saint Luc dit que les Apostres furent renfermez dix jours

GALANT. 23

dans le Cenacle pour attendre la descente du Saint Esprit , mais depuis le Jeudy de l'Ascension , & le Dimanche de la Pentecoste , il n'y a que neuf jours. Cependant l'Eglise ne se trompe point dans son calcul en celebrant ces deux Fêtes , & l'Evangile encore moins. Il a voulu dire que le Saint Esprit descendit le dixième jour que les Apostres se furent renfermez. Il y a mille exemples de supputer de la sorte les événemens dans la vie , que je passe sous silence. Il ne faut donc pas

24 MERCURE

confondre ces deux différentes supputations quand on parle des temps , soit dans l'Histoire, soit dans les affaires.

Une personne qui compteroit dix-sept cens livres , & qui poseroit un jetton pour marquer chaque livre , trouveroit cens jettons au bout de cent livres , & si ensuite elle posoit encore un jetton , pour marquer chaque centaine de livres, elle trouveroit aussi dix-sept jetons au bout du compte entier de dix-sept cens livres. Il est facile d'en faire l'application

tion dans la Chronologie sur la question dont il s'agit. un jour, un mois, une année, se doivent compter comme un denier, un sou, une livre; mais voicy le secret qui leve entièrement la difficulté. C'est qu'en Arithmetique, quand on compte de l'argent, soit par sou, ou par livre, la livre ou le sou est entier, & parfait, soit que l'on compte une somme indéfinie, ou une somme terminée. C'est la même chose en chronologie à l'égard du temps passé. Dix années sont dix années complètes &

Decembre 1699. C

26 MERCURE.

finies , il ne s'en faut pas un quart d'heure , une minute. Mais à l'égard du temps à venir , on compte tout autrement. L'année qui suit l'année dernière est comptée avant même qu'elle soit commencée. Ainsi nous comptons 1700. avec les Astrologues & les faiseurs d'Almanacs , quoique cette année ne fasse qu'entrer , & qu'elle appartienne toute entière au dix - septième siècle , bien loin de commencer le dix - huitième qui n'ouvrira qu'en 1701. A l'égard du temps passé , les années sont com-

elles, à l'égard du temps présent, elles ne sont que commencées, & à l'égard du temps à venir elles sont complètes avant que d'estre. Voilà le plus grand mystère de la Chronologie.

Dans l'Arithmétique, celui qui compte est maître des nombres, & fait ce qu'il veut des jettons. Il n'en est pas de même en Chronologie. Les années coulent toujours, & l'accablent; c'est le temps qui en est le maître. L'Arithmétique qui calcule une grande somme est comme celui qui

Cij

28 MÉRCHURE

voudroit compter le sable de la mer, mais le Chronologiste qui veut supputer la durée du monde, est comme celui qui voudroit compter les vagues d'un grand fleuve.

*Vaine occupation des hommes !
Que nous importe-t-il en quel
siècle nous sommes ?*

*Tandis que nous nous amusons
À calculer les ans, & les saisons,
Le temps se passe, & nostre
vie,*

*Dans un moment, de la mort est
suivie,*

Sans sçavoir ce que nous faisons.

*Helas ! quel soucy nous devore ?
A mesurer le temps nos soins sont
superflus.*

*Nous voulons supputer le Passé
qui n'est plus,*

L'Avenir qui n'est pas encore,

*Et le Present qui n'est qu'un
point*

Qui coule, & ne subsiste point.

*Le Lecteur me pardonnera
ce petit trait de Morale que je
n'ay pû retenir en passant.*

*Tout l'arndet l'Arithmeti-
que est d'assembler & de divi-
ser ; il en est bien de même de
la Chronologie, mais la me-
thode qu'elle observe est fort*

36 MERCEURE

différente. L'Arithmétique est sûre dans son principe, elle sait par où elle doit commencer, & par où elle doit finir.

Il en est au contraire de la Chronologie qui n'a point de principe certain, & de fin assurée. Le temps nous cache son origine dans le nombreux amas des années qu'il nous ont précédées, & la fin dans celles qui doivent suivre.

Le système Chronologique est fort specieux, & charme les gens de Cabinet, qui sachant à peine calculer la dépense de leur Maison, se mêlent

GALANT. 31

de supputer à un jour près l'âge du monde. Tous ceux qui ont de l'esprit, & de l'érudition, embrassent ce système avec chaleur, & le font bien valoir. Ce sont ces personnes-là qui soutiennent que le Siècle prochain commence dès l'année 1700. Le système Arithmétique est plus simple, & plus sensible ; il plaît davantage au peuple qui hait les choses abstraites, & qui comprend seulement qu'un & un font deux. Les gens de Bureau & de Finance, qui ont toujours les jettons à la main,

C iij

32 MERCURE

prétendent en bon calcul, qu'un Siecle est composé de cent années, comme une livre est composée de vingt sous. Tous ceux qui ont du bon sens, & qui aiment le raisonnement juste & solide, sont de cette opinion, & soutiennent que le Siecle prochain ne commencera qu'en 1701.

Ceux qui veulent que le Siecle nouveau commence en 1700. se sont avisés de dire, pour trouver leur compte, que l'Epoque de la Naissance de Jesus-Christ, quoy qu'elle ne soit qu'à la fin de Decem-

GALANT. 33

bre , ne laisse pas de marquer une année entière ,) encore qu'elle ne soit que de six jours ; en sorte que dès le mois de Janvier suivant , on compte la seconde année de Jesus-Christ. Ainsi dans la révolution des Siecles , cette année imparfaite ne laisse pas de faire nombre , & le dix-septième Siecle se trouve accompli au premier jour de l'an 1700. mais c'est une fausse subtilité , qui ne peut éblouir que les gens qui se laissent préoccuper d'une vaine erudition. Cette année de six

34 MERCURE

jours, ou de douze jours, selon les Grecs : qui placent la Naissance de Notre Seigneur au sixième de Janvier, est une année purement imaginaire. Par quelle raison, & sur quel fondement supposer qu'une Époque constituë & embrasse une année entière, qui est presque finie? Une Époque est un terme duquel on compte les jours, les mois, & les années qui s'écoulent dans la suite du temps, mais, qui n'en augmente, ny n'en diminue point le nombre. L'année qui suit une Époque jusqu'au ter-

GALANT 35

me où elle a rapport, doit
être entière & de douze mois.
Ainsi de la Naissance du Sau-
veur, qu'on place d'ordinaire
au vingt-cinquième de Dé-
cembre, jusqu'à l'année en
venant à pareil jour, il y doit
avoir douze mois révolus, qui
composent une année com-
plète. On ne trouvera point
d'Historien qui ait fait men-
tion de cette année abrégée,
ny de Chronologiste qui ait
établi cette nouvelle supputa-
tion de la Naissance de Jésus-
Christ. Les Historiens & les
Chronologistes peuvent bien

26 MERCURE

abreger les événemens dans le récit qu'ils en font, mais non pas le temps auquel ils sont arrivez. Tout leur art ne sçauoit réduire à six jours une année de douze mois. Ils sont toujours indispensablement obligez de marquer les temps, & de tout compter, les jours, les mois, les années. L'Histoire est en cela inférieure au Roman, à la Tragedie & au Poëme Epique, où par des récits indirects on ramasse dans les vingt-quatre heures, ou dans une seule année, toute la vie d'un Heros; mais le

tout artificiel du Poëme Dramatique, & l'année fabuleuse du Roman ne subsistent que dans l'imagination des Propres, & ce n'est pas icy le lieu d'en examiner la durée.

C'est encore une autre erreur en bonne Chronologie, d'avancer je ne sçay quelle vieille maxime, qui dit qu'une année commencée se prend pour une année complète. Les événemens n'arrivent qu'avec le temps, & on ne sçauroit les marquer que dans le temps qu'ils sont arrivez. Je diray bien qu'un Roy, qu'un

98 MERCURE

Pape est d'un tel Siecle, mais comment diray-je le mois & l'année qu'ils sont nez, ou qu'ils sont morts, si cette année n'a que six jours & le siecle que quatre-vingt-dix-neuf ans? Ceux qui supposent cette premiere année Chronologique de six jours ne scauroient prouver que lors qu'on a commencé de compter depuis la Naissance de Nostre Seigneur le nouvel an arrivoit au mois de Janvier. Il estoit généralement pour tous les Chrestiens au Solstice de Mars, de maniere que s'ils

GALAT. 39

y avoient bien pente, il falloit faire cette année-là de trois mois pour le moins, & non pas de six jours. Mais c'est trop réfuter une opinion qui se détruit d'elle même.

L'année 1700. appartient donc encore au dix septieme Siecle jusqu'au vingt-cinquieme de Decembre, qui est l'Epoque de la Naissance du Sauveur; mais il résulte de cette supputation une grande difficulté, pourquoy chaque année & chaque siecle ne commence pas par cette Epoque du vingt-cinquieme de

40 MERCURE

Decembre , plutôt que de reculer l'un & l'autre de six jours , & les mettre au premier Janvier suivant , ou comme on faisoit autrefois , au Solstice de Mars ? Que font les Historiens , les Chronologistes & les Astrologues , de ces six jours , ou de ces trois mois ? Je laisse aux Sçavans à résoudre cette objection , qu'on peut appeller un véritable *Casse-teste* , & je m'en tiens à ma These . que 1700. sera encore du dix septième Siecle , & que le dix huitième ne commencera qu'en 1701.

GALANT. 41

Dans le dénombrement des années qui se sont écoulées depuis la Naissance de Jesus-Christ, il n'importe pas en quel mois a commencé cette Epoque, pourvû qu'elles soient toutes completes, & composées de douze mois, & que chaque Siecle se termine toujours à la même Epoque. Il ne faut donc pas compter, ny les années, ny les Siecles du premier Janvier, du vingt & un Mars, ou du vingt cinquieme Septembre, comme font encore quelques Peuples, mais invariablement

Decembre 1699.

D

42 MERCURE

du vingt cinquième de Decembre, qui est l'Epoque la plus suivie de la Naissance du Sauveur; & c'est ainsi que l'année sainte commence dès le soir de la veille de Noël, que se fait l'ouverture du Jubilé; ce qui quadre avec la supputation que je viens d'établir.

On se met fort en peine si l'année 1700. appartient au vieux siècle, ou bien au siècle nouveau; si elle finit le siècle passé, ou si elle commence le siècle futur; mais on ne s'est pas assez expliqué quel siècle on entend par le siècle

GALANT: 43

prochain, si c'est le dix-septième, ou le dix-huitième depuis la naissance de Jesus Christ, Bien des gens acourumez à compter sur mil six cens, & qui ne lisent que leur almanach, croient estre encore dans le seizieme siecle, & que 1700. doit fermer & ouvrir le dix-septième. Je ne m'arrestay pas à les défabuser, ils n'ont qu'à lire la premiere Histoire du temps qui leur tombera sous la main, pour estre instruits de cette verité. Il n'est point necessaire qu'ils aillent consulter Scaliger, ou

D ij

44 MERCURE

le Pere Petau pour cela. En verité je ne comprends pas ce qui a fait naistre cette difficulté chimerique ; si ce n'est que nous vivons dans un temps où l'on raffine sur tout ; mais ce raffinement est bien plus propre à conduire les esprits dans l'erreur , qu'à les en retirer.

Le temps , comme le définissent les Philosophes Stoïques , estant l'intervalle du mouvement du monde , on a marqué cet intervalle par différentes Epoques , afin d'en mesurer la durée. De tous les Peuples de la Terre , il n'y en

a point qui ait eu plus d'Epoques remarquables, & en plus grand nombre que les Juifs; leur Histoire en est remplie.

La Creation du monde, le Deluge, la Tour de Babel, l'Embrafement de Sodome,

la Circoncision d'Abraham, la sortie de l'Egipte, le Temple

de Salomon, la Transmigration de Babilone, la prise de

Jerusalem, & plusieurs autres evenemens qui enchainent le temps dans leur Chronologie.

Les autres Nations qui ont eu moins de vicissitudes, ou qui ont été moins curieuses

246 MERCURE

d'en conserver la mémoire ;
 on a des Epoques artificiel-
 les pour compter les années ,
 & se font seulement attachés
 à quelques unes principales ,
 desquelles ces Nations re-
 montent du temps present au
 temps passé , & du temps passé
 au temps present ; ce qu'on
 peut appeller une échelle
 Chronologique. Telle est l'Ere
 d'Auguste ; la Periode Julien-
 ne ; la Liera des Espagnols qu'
 ils avoient prise de Bonassar ,
 & des Arabes , & qu'ils ont
 conservée si long temps ; ayant
 eu beaucoup de peine à com-

pter comme nous , & à suivre l'Epoque generale des Chrétiens , qui est la naissance du Sauveur. La grande Epoque des Turcs , que l'on appelle l'Egire , est la fuite ou retraite de Mahomet à la Mecque , ou bien son regne , car le mot d'Egire signifie l'un ou l'autre ; & il y a une grande apparence que ces Peuples qui se servent souvent de ce mot dans cette signification , ont plustost compris du regne de Mahomet , & de son élévation sur le Trône , que de sa fuite , ou de sa retraite à la Mecque , qui est une

48 MERCURE

Epoque de mauvais augure ,
& qui ne feroit pas d'honneur
à leur Histoire. Quoy qu'il en
soit , les Epoque naturelles
ou artificielles ne servent pas
seulement comme de jet-
tons dans la Chronologie ,
pour calculer les années , elles
fixent le temps qui coule sans
cesse , & qui s'enfuit , & c'est
pour cela que l'Ere ou l'Epo-
que d'Auguste , estoit un clou
de cuivre , fiché en Espagne
dans le Temple d'Hercule ,
que l'on changeoit tous les
ans de place , pour marquer
les diverses périodes du temps.

L'Epoque

L'Epoque est encore une barriere qu'on met au devant du temps passé qu'on ne franchit jamais , & à laquelle on attache un fil qui nous conduit dans le temps à venir. Le temps est un point qui se coule , & l'Epoque est un point qui le fixe au Temple de Memoire. Cette invention est tres utile dans l'Histoire , pour marquer les événemens qui arrivent dans le monde ; & dans l'Astrologie , pour connoistre les changemens & les revolutions des Astres & des Planetes qui causent si souvent ceux des

Decembre 1699. E

50 MERCURE

Etats & des Empires. Je ne diray point précilement icy si l'Histoire a tiré ses Epoques de l'Astrologie, ou si l'Astrologie les a tirées de l'Histoire; Je laisse cette dispute aux Astrologues, & aux Chronologistes; mais il est certain que la Chronologie emprunte d'ordinaire les Epoques de l'Histoire, & que l'Histoire a besoin des Epoques de la Chronologie pour mettre les événements dans leur place & selon l'ordre des temps. Comme les choses arrivent avec le temps, le temps fait

GALANT. 51

souvenir des événemens , & les événemens font souvenir du temps. L'Histoire & les Memoires marquent les temps en racontant les événemens ; & les Journaux , les Fastes & les Annales rapportent les événemens en marquant le temps. Enfin comme les termes enseignent le chemin aux Voyageurs , les Epoques enseignent la Chronologie aux Historiens ; & de même qu'en comptant plusieurs termes on sçait combien on a fait de lieues , par la distance qu'il y a de l'un à l'autre , en assem-

E ij

52 MERCURE

blant plusieurs Epoques on
sait aussi combien on a passé
d'années.

Il y a deux sortes d'Epoques
dans la supputation des temps,
une Epoque Chronologique
& une Epoque Historique.
L'Epoque Chronologique est,
par exemple, l'Olimpiade, le
Lustre, le Siecle. L'Epoque
Historique est la fondation de
Rome, la Naissance de Jesus-
Christ, l'Egire de Mahomet.
Ce sont-là les grandes Epo-
ques de presque toutes les Na-
tions, & qui servent à suppu-
ter tous les evenemens & tou-

tes les révolutions des Etats & des Empires du monde ; mais il y a ensuite de petites Epoques particulieres, qu'on peut appeller mixtes, c'est à dire, Chronologiques & Historiques, comme la naissance ou la mort des Princes & des Grands, que tout le monde remarque. Chacun en fait même de particulieres à sa fantaisie & à son usage, pour se souvenir de ce qui luy est arrivé dans la vie ; comme un mariage, une maladie, ou quelque autre événement, qu'il attache à un tel jour, à

54 MERCURE

un tel mois, à une telle année. Mais on abuse étrangement de ces Epoques, car outre qu'on en fait souvent d'impertinentes & de ridicules, on est fort sujet à s'y tromper lorsqu'on veut s'en servir pour raconter de grands événements, où le Public prend intérêt. Les Femmes, les Magistrats, les Gens de guerre, sont terribles avec leurs Epoques, & Dieu sçait comment ils embrouillent la Chronologie & l'Histoire. Il s'éleve tous les jours de grandes contestations dans les Compagnies pour ce sujet.

GALANIE.

59

O Dieu ! quel étrange jargon
Dans le Cercle & dans la
quelle,

Pour prouver une bagatelle !
Quand je me mariai vous étiez
vieux Barban,

De impertinemment Dorakise &
Philene ;

Je m'en souviens fort bien , luy
dit aussi Clemene ,

J'étois grosse pour lors de mon
premier garçon.



Un Soldat fastueux qui compte
ses exploits ,

Et pour mieux les nombrer les
compte par ses doigts ,

E iiii

56 MERCURE

Marque chaque action d'une Epo-
que nouvelle,

Qui luy donne du lustre, & qui la
rend plus belle.

À Steinkerque, à Nervinde, à
Marsaille, à Valcouers.

Jamais sur les grands noms il ne
demeure cours.



Un Magistrat superbe & jaloux
de sa gloire,

Pour embellir sa vie emprunte de
l'Histoire

Les plus fameux évènements;
Et d'une vanité qui n'a point de
pareille,

*Dans le récit qu'il fait des affaires
du temps,*

*De son nom importun nous ébran-
le l'oreille.*

Le Lecteur excusera encore
ce caprice de ma Muse, pour
réveiller son attention sur une
matière fort sèche, & qui
pourroit m'endormir moy-
même.

Tout le monde peut faire
des Epoques particulières &
domestiques, pour les affaires
& pour les études; mais il
n'appartient qu'aux Rois &
aux Souverains d'en faire de
générales & de publiques,

58. MERCURE

comme d'obliger les Peuples à compter & à dater les Actes d'un certain événement, comme les Rois de leur regne, & les Papes de leur Pontificat, encore n'est ce qu'à l'égard de leurs Sujets & dans leurs Etats; car il n'y a qu'un petit nombre de grands Hommes qui ayent eu le privilege d'en donner d'universels pour tout le monde, ou du moins pour la plus grande partie. De là vient que les Souverains se sont rendus les maîtres du temps, & l'ont fixé en quelque maniere selon leur fantaisie. Ils ont

CALANDRE 39

nommé & réglé les mois & les années comme il leur a plu, témoin Jules Cesar, Auguste, & le Pape Gregoire, X^{II} par la réforme du Calendrier qui porte son nom; mais enfin ils n'en font pas toujours les maîtres; les Peuples s'y opposent quelquefois, comme les Romains sous plusieurs Empereurs, & presque toutes les Nations du Nord contre le Calendrier Gregorien, qu'elles n'ont pas voulu recevoir. Toutes ces Epoques du regne des Princes sont sujettes au changement, & difficiles à

68 MERCURE

démeller dans la Chronologie. Rien n'a plus obscurci & embrouillé l'Histoire que la date des Consuls pendant la République, & sous l'Empire de Rome. Il faut éplucher toutes ces petites Epoques, & comme il arrivoit que plusieurs Consuls portoient le même nom, & n'estoient en charge que deux ans, il est presque impossible de ne pas s'y tromper, & de ne pas faire plusieurs équivoques. Les Conciles qui sont encore des Epoques considérables dans l'Histoire Ecclesiastique, car on date des

Actes publics de l'Indiction des Conciles, ces Epoques, dis je, sont aussi fort sujettes à l'erreur.

Les Anciens, pour ne pas confondre dans leur memoire un si grand nombre d'années qui s'écouloient dans la suite des temps, & pour mieux se souvenir des choses, se servoient de petites Epoques generales & publiques dans chaque Nation, qu'ils redoublaient pour compter leurs fastes & leurs annales. Les Grecs avoient des Olympiades, & les Romains avoient

62 **MECORA**

des Lustrés , qui estoient de certaines ceremonies qu'on observoit regulierement de temps en temps. Les Olympiades , ainsi nommées des Jeux Olympiques qu'on celebroit dans la Grece , durant cinq jours , vers le Solstice de l'Esté , & toujours la cinquième année , estoit un jour réglé de quatre ans revolus. On dit que ces Jeux furent instituez sous le regne d'Osias , de Joatham son fils , ou d'Achaz , car les Chronologues ne conviennent pas sous lequel de ces Princes les Olympiades

ont commencé ; & comme cette Ceremonie fut interrompue pendant plusieurs années, on ne sçait pas non plus quand elle fut renouvelée par Iphytus, Roy d'Elide. C'est pourquoy il y a une grande contestation entre les Sçavans, comme Torniel, de Sponde, Scaliger, & le Pere Pezau, pour sçavoir quand on a commencé à compter par les Olympiades. Ce dernier veut que la premiere Olympiade ait commence l'an 3938 de la Periode Julienne, 776. avant Jesus-Christ. Les

64 MERCURE

autres la font monter plus haut, & prétendent que ç'a esté dès l'an 3278. de la création du monde; mais ce qui fait cette difference, est apparemment que ces Auteurs confondent l'origine avec le rétablissement des Olympiades. Quoy qu'il en soit, l'Histoire ne s'est débrouillée que depuis ce temps là, encore qu'elle n'ait pas esté exempte d'erreur, à cause de ce mélange continuél du nombre de quatre entre deux cinq; mais enfin cette maniere de compter par Olympiades devint universel.

de. Toutes les autres Nations
s'y assujétirent, & c'est encore
par elle que nous apprenons
aujourd'hui la Chronologie.
Il n'en est pas de même des
Lustres, dont le calcul a esté
borné chez les Romains seu-
lement.

Les Lustres prenoient leur
nom de *lustrare*, ou de *luere*,
qui signifient dans la Langue
Latine, purifier & payer, par-
ce que les Romains tenoient
tous les cinq ans une assem-
blée générale pour purifier
leur Armée, & pour le paye-
ment des Fermes & des Re-

Décembre 1699

F

66 MERCURE

Jeux publics. Cette Cérémonie fut instituée par Servius Tullius ; elle commençoit toujours par un Sacrifice , on faisoit plusieurs tours & plusieurs processions autour de la victime , on brûloit beaucoup d'encens , & on faisoit de grandes aspersions sur le Peuple ; mais cette cérémonie fut , comme les Olimpiades , abolie , & négligée quelque temps. Jules César la rétablit , & depuis ce temps là le cours de cinq années complètes fut appelé Lustre. Ainsi le Lustre est différent de l'Olimpiade ;

deux Lustrés font dix ans, & deux Olimpiades n'en font que neuf. On peut faire aisément l'application des ans & des autres aux deux différentes supputations ou manieres de compter, que j'ay établies dans ce Discours. Les Olimpiades marquent la supputation chronologique, & les Lustrés la supputation arithmétique. Les Anciens s'en servoient utilement dans leurs Fastes, & dans leurs Actes publics, & ne s'y trompoient presque jamais, car il est bien plus facile de retenir dans sa

68 MERCURE

memoire cinq ou six Olympiades, huit ou dix Lustrés, que trente ou quarante années; mais pour nous, qui n'y sommes pas accoutumés, nous trouvons la maniere de compter des Grecs extrêmement embarrassante. Ils regloient leurs jours selon le cours de la Lune, & limitoient leurs mois d'une nouvelle Lune à l'autre; mais comme il y a plus de douze Lunes dans l'année, ils n'avoient point de jours certains pour commencer leurs mois; & c'est ce qui obligea Solon d'appeller le

treizième jour de chaque mois le dernier , & le nouveau , parce qu'il finissoit un mois , & en recommençoit un autre en même temps. Ceux qui soutiennent que nous sommes dans le Siècle nouveau , raisonnent des Siècles comme ce Philosophe faisoit des mois , & prétendent que 1700. finit le dix - septième Siècle , & commence le dix-huitième. Le Continuateur de Moreri dit que le Siècle prend son nom du nombre centenaire , auquel il finit , & pour lors il calcule en Chrono-

70 MERCURE

logue, & semble estre de leur sentiment; mais dans la Table des Sicles, il convient qu'un Sicle est cent ans, & deux Sicles deux cents ans; & la maniere de compter est arithmétique. Enfin les Grecs ne réfumoient jamais leurs Olympiades pour en former une grande Epoque comme les Romains, qui de vingt Lufres en vingt Lufres celebrent leurs Jeux Seculaires, qui estoit leur Epoque generale pour le temps passé, & pour le temps à venir.

Les Jeux Seculaires ou Secq-

diers, comme parlent impro-
 prement quelques uns, & c-
 roient la plus ancienne & de
 plus peleebre ceremonie du
 Paganisme. Elle fut trouvée
 dans les Livres des Sybilles, &
 Valerius Publicola fut le pre-
 mier qui celebra ces Jeux, &
 Septimus Severus le dernier,
 avec lequel finit cette Feste
 qu'on solemnisoit toutes les
 centiemes années, & qui du-
 roit trois jours & trois nuits.
 On commençoit ces Jeux par
 des hymnes qu'on chantoit à
 l'honneur des Dieux, pour les
 inviter à prendre en leur pro-

72 MERCURE

rection l'Empire Romain , & on s'adreffoit d'abord à Apollon & à Diane , c'est à dire au Soleil & à la Lune , qui par leurs revolutions periodiques composent les années , & les siècles : & en effet le siècle qui est un tour regulier de cent ans , est une revolution lunaire & solaire de cent années. On offroit des bœufs blancs en sacrifice à ces deux Divinitez. L'hymne que lon composoit en leur honneur estoit chantée par de jeunes Vierges , & par de jeunes garçons qu'on choissoit des plus considerables

bles Familles de Rome. Le nombre estoit de trois fois neuf de chaque sexe, ce qu'on peut rapporter aux cinquante-quatre semaines dont les Romains composoient leur année. Les hymnes pour les autres Dieux, Protecteurs de Rome, estoient composez en Grec & en Latin, pour marquer l'Empire universel du monde par ces deux Langues. Horace a fait un hymne du siecle en faveur d'Auguste, sous le regne duquel on a encore celebré cette Ceremonie; mais on n'y trouve pas un grand éclaircissement.

Decembre 1699.

G

74 MERCURE

sement sur la question qui se
presente. On y voit seulement
que le siecle estoit de cent ans
accomplis, & qu'il se couloit
cent années entières entre la
celebration de ces Jeux.

*Certus ut denos decies per annos
Orbis & cantus, reseratque ludas,*

Et je ne sçay pas pourquoy
quelques Commentateurs,
comme Lambin & Torrentius,
lisent autrement cette Stro-
phe; c'est à dire, *undenos* pour
ut denos, & veulent que le sie-
cle Romain fust de cent dix
ans. Mais je trouve une autre
difficulté dans la dix-septième

GALANT. 75

Strophe, que les Interpretes ont passée, & qui meritoit bien leur attention. La voicy.

*Alterum in lastrum, meliusque
semper*

Proroget ævum.

Horace demande qu'Apollon étende la durée de l'Empire Romain jusqu'à un autre Lustre, & qu'il en augmente la prosperité. Que veut dire icy le mot de Lustre, qui n'estoit que de cinq ans? Quel fou-hait fait il? Encore pour le mot de siecle, qui étoit de cent ans, c'estoit le moins qu'il pouvoit demander aux Dieux, mais le

G ij

76 MERCURE

mot de Lustre signifie en cet endroit temps ou âge, & le Poëte demande que la prospérité des Romains dure jusqu'à un autre âge & à un meilleur temps. Quoy qu'il en soit, les Jeux Se-
culaires estoient la grande Epoque des Romains, & ce fut à leur imitation que le Pape Boniface VIII. institua le grand Jubilé qu'on celebrait de cent ans en cent ans, & qu'on a réduit dans la suite de cinquante en cinquante ans, & enfin de vingt cinq en vingt-cinq ; mais il faut toujours entendre la centième, la cin-

quantième, la vingt-cinquième année arrivant, & non pas finie. Nous voicy dans cette Année sainte, ou du grand Jubilé, qui ne commence pas le siècle, comme s'imaginent la plupart des Chrestiens, mais qui le finit; puisqu'il a esté ouvert dès la veille de Noël. Comme le Jubilé renferme & compose une année entière, & que les Jeux séculaires ne duroient que peu de jours, il est plus difficile de compter les années qui sont entre les Jubilez que celles qui sont entre les Jeux Seculaires. Le grand Ju,

G iij

78 MERCURE

bilé est une Epoque considérable dans l'Histoire Ecclesiastique, & même dans l'Histoire Civile & Politique, sur tout en Italie, où l'on date presque tous les Actes publics de l'année du grand Jubilé.

Il y a le Siccle de l'Eglise, & même chaque Eglise particulière, chaque Nation, a sa supputation qui est propre, ce qui dérange fort les Epoques, & qui embarrasse extrêmement les Historiens, sur tout depuis la reforme du Calendrier Gregorien, & ce n'est pas sans peine qu'on démêle

la Chronologie par ce correctif perperetuel *selon l'ancien Stile*, & nostre maniere de compter d'aujourd'huy, où il est si facile de se méprendre en comptant la même chose en deux façons différentes, ce qui nous embrouille dans l'Histoire Ecclesiastique, & même dans l'Histoire Civile & Politique, pour les jours, les mois, les années, & les siècles.

La difference qu'il y a entre les Jeux seculaires & les Jeux Olympiques, cest que la centième année appartient toujours au siècle qui finit,

G iij

85 MERCORE

& la cinquième année à l'Olym-
piade qui commence, ou
plutôt elle n'appartient ny à
celle qui commence ny à cel-
le qui finit; & comme entre
trois Olympiades il demeu-
roit une année surnumeraire
qui ne commence & qui ne
finit rien; de même entre trois
siècles il se trouve une année
qui n'appartient à aucun;
quoy qu'elle serve à compter
tous les trois. De là vient
qu'on se trompe aussi souvent
en comptant les siècles que
les Olympiades, parce que les
Jeux Seculaires & les Jeux O-
lympiques semblent toujours

GALANT. 81

commencer plutôt que de finir le Siècle ou l'Olympiade.

On traitera peut-être toutes ces Remarques de minuties, mais il faut entrer dans ces minuties pour résoudre la question.

Les raisonnemens subtils & métaphysiques éblouissent l'esprit, mais ils ne le convainquent pas; souvent il leur cède par vanité, parce qu'il croit qu'il y a de la honte à leur résister, mais dans le fond il demeure dans le doute & dans l'ignorance. Enfin, je croy qu'on peut conclure de toutes

82 MERCURE

les reflexions que j'ay faites sur l'une & sur l'autre opinion, que dans l'année 1700. nous ferons encore dans le dix-septième siecle, & que nous n'entrerons dans le dix huitième, que l'année prochaine 1701.

J'ay receu trop tard le memoire que je vous envoie pour avoir pû vous en faire part dès le mois passé. Il est d'un homme qui connoissoit parfaitement celui dont on parle, ainsi je n'y change rien. Messire Aurele de la Fare, Abbé de Sylvanés en Rouer-

GALANT. 87

gue, Prevost de l'Eglise Cathedrale d'Alais, de la Maison & Societé de Sorbonne, mourut en cette Ville le 4 de ce mois de Novembre, âgé d'environ trente ans, comme il finissoit sa licence. Dès le tems de ses premieres Etudes qu'il fit au College de Louïs le Grand, son esprit, sa sagesse & son heureux naturel le firent estimer & aimer de tous, & dès lors regarder comme un sujet d'une grande esperance pour l'Eglise. Les progrès qu'il avoit faits depuis dans des études plus relevées & plus

84 MERCURE

saintes, répondoient à ces premiers commencemens. Il s'étoit acquis d'autant plus d'estime que son mérite & sa capacité avoient plus éclaté, soit dans les épreuves & dans le choix que les Docteurs de la Maison de Sorbonne en avoient fait pour l'aggreger à leur Illustre Société, soit durant le cours de sa Licence, où il a toujours paru avec distinction. Ses autres belles qualitez, sa droiture, sa modestie, sa Candeur, ses manieres nobles & genereuses, ajoûtoient un nouveau lustre

à sa réputation & le faisoient aimer, & cherir de tous ceux qui le connoissoient. Mais ce qui le rendoit encore plus recommandable, c'est la régularité de sa conduite sans reproche, ayant toujours preferé la demeure des Seminaires les mieux reglez à toute autre ; c'est la pieté qui luy a inspiré des sentimens si Chrétiens & si édifiants durant toute sa maladie, avec lesquels il est mort sans regret pour luy-même, tandis qu'il a esté si regretté des autres. Il estoit fils de M^r le Marquis de la Fare. Tornac

86 MERCURE

Baron des Etats de Languedoc, & de feuë Madelene Pellor, fille de Messire Claude Pellor, mort premier President du Parlement de Normandie, & Frere de M^r le Comte de la Fare, premier Capitaine du Regiment de Dragons de l'Estrade, qui a servi avec distinction pendant cette derniere guerre dans ce Regiment. M^r le Marquis de la Fare-Tornac est un Cadet de la Maison de la Fare, une des pls anciennes Noblesses de la Province de Languedoc, dont la Branche

siège est M^r le Marquis de la Fare, Capitaine des Gardes du Corps de son Altesse Royale, Monsieur, avec M^r le Marquis de la Fare, son Oncle, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Gouverneur du Fort de Bescon, & de la Ville d'Agde en Languedoc, & Lieutenant de Roy en cette Province. Je n'en diray pas davantage, cette Maison étant fort connue, mais je ne dois pas omettre que feu M^r l'Abbé de la Fare dont il s'agit, étoit Cousin Germain de M^r le Comte d'Arvejan, Lieutenant Colonel du

88 MERCURE

Regiment des Gardes Françaises, Maréchal de Camp des Armées du Roy, & Gouverneur de Furnes.

Nous avons sceu que Messire Thomas Scaron, Marquis de Vaur, est mort âgé de quatre vingt six ans, dans son Chasteau de Marigny, sans que le nombre de ses années ait pû diminuer, sa bonne disposition, jusqu'au jour qu'il est tombé dans la maladie dont il est mort. Il estoit fils de messire Michel Scaron, Conseiller d'Estat, & Seigneur de Vaujours qui l'avoit fait éle-

ver en Allemagne & voyager en plusieurs Cours de l'Europe , où par son merite & par la dépense , il s'étoit fait distinguer , parlant aisément plusieurs sortes de Langues. A son retour le Roy l'honora d'une Compagnie franche de cent Maistres , & dans sa Commission luy donna le titre de Marquis , & la Reine Mere le fit Capitaine , Lieutenant de la Galere , Patronne Reale de France , qu'il a eu l'honneur de commander plusieurs années. Cette Princesse luy a donné depuis ce temps-

Decembre 1699. H

90 **MERCÛRE**

là plusieurs emplois de confiance & de distinction, dont il s'est acquitté avec autant de prudence qu'il a fait voir de valeur dans les occasions générales & particulières où il s'est trouvé. Sa Maison est d'une fort ancienne Noblesse, & tire son origine de la Ville de Montcallier en Piémont, comme il se voit par la donation & substitution de tous les biens de la Maison de Scaron, au profit du plus proche mâle de ceux qui en sont, faites par Noble Jean Scaron & Noble Baltazar Revalet,

GALANT. 91

Michel de Caburetto, Epoux
de Jacobine Scaron sa femme,
de Noble Gaspar d'Ermiegle
& Michelle Scaron son Epou-
se, au profit de Jacques Sca-
ron, en date du premier No-
vembre 1461. vidimé & confir-
mé à Montcallier par le Con-
seil du Duc de Savoye le 24
Novembre 1495. L'on voit
dans l'Eglise Collegiale de
Montcallier, dite Sainte Ma-
rie de l'Echelle, la Chapelle de
S. Jacques, bâtie par Noble
Loüis Scaron, où est la sepul-
ture en Marbre blanc, & les
Armes dans le frontispice de

H ij

92 MERCURE

cette Chapelle, & aussi à une Colonne peu éloignée du grand Autel, & l'Inscription autour de cette sepulture, avec les Armes gravées, dans laquelle Chapelle est une Messe fondée & desservie par son Recteur, ainsi que l'attestent le Prevost de cette Eglise & les Chanoines en 1634. reconnoissant que cette Chapelle est fondée il y a plus de 400 ans, auquel temps il n'estoit permis qu'aux Nobles de fonder des Chapelles dans cette Eglise & d'y mettre leurs Armes, comme il se voit dans

les trente-six Chapelles de la même Eglise, & que la Maison de Scaron a produit des hommes de valeur, qui par leur mérite ont esté admis au Gouvernement de l'Illustre Cité de Montcallier. Cette Maison a passé en France, & s'y est maintenue par les Charges & les emplois quelle y a eus, de Prevost des Marchands à Lion, & ensuite à Paris, de Doyen de la Grande Chambre, & de plusieurs Conseillers au Parlement, de Premier President à Arras, & un Evêque de Grenoble. Elle a pris

94 MERCURE

ses alliances dans plusieurs Maisons Nobles & anciennes, comme dans celles de Sichetti de Lingotti, de Vignoti, de Luncis à Montcallier, de Tadei & de Spinelli, en Italie; & en France dans celles Dobiigné, de Franchelin, de Château-Double, & le Coq; dans la maison d'Aumont par Dame Madeleine Scaron, qui épousa le Marquis de Villequiers, depuis Capitaine des Gardes du Corps, General des Armées du Roy en Flandre, Gouverneur de Boulogne, Chevalier des Ordres du Roy, Maré-

chal de France, Duc & Pair,
& Gouverneur de Paris, dont
est issu Louis - Marie, Duc
d'Aumont, l'Abbé d'Aumont,
Madame la Comtesse de Bro-
glio, & Madame d'Aumont,
Abbesse du Prés, tous enfans
de feué Madame la Maréchale
Duchesse d'Aumont, Sœur du
Marquis de Vaure, dont je
vous apprens la mort. Il avoit
épousé en premières Noces,
en Provence, Dame Françoisé
de Diodé, que la Reine avoit
honorée d'un Brevet de l'une
de ses Dames d'honneur, dont
sont issus six enfans : le Mar-

96 MERCURE

quis de Mariguy, les Marquises de Castillon & de Carvor-
fin, la Dame d'Amathe, &
deux Filles non mariées. Il
passa à une seconde alliance
en 1692. avec Anne-Gilberthe
de Villers, d'une des plus an-
ciennes Maisons de Flandre,
& il en a eu Loüis Cesar, &
André Thomas Scaron. Cette
Maison porte pour Armes,
*en champ d'azur une Bande d'ar-
gent breteffée.*

Il y a cinq ou six mois que je
vous appris la mort de M^r Mo-
reau, Avocat General de la
Chambre des Comptes de
Bourgogne.

GALANT. 97

Bourgogne. On vient de me donner un Madrigal que l'illustre Mademoiselle de Scudery fit sur cette mort. Tout ce qui vient d'elle est à voir en quelque temps que ce soit. Ce Madrigal ne consiste qu'en ces quatre Vers.

*Quand on a des vertus sans
nombre,*

*On ne peut plus n'estre qu'un
Ombre,*

*Et du sçavant Moreau, le mérite
fut tel,*

*Que son nom doit estre immor-
tel.*

*M^r Moreau de Maupour,
Decembre 1699. I*

98. MERCURE

Frere de l'Avocat General, fit
cette réponse à Mademoiselle
de Scudery.

*C'est par toy, docte Sœur des
Filles de Memoire
Que mon Frere merite une im-
mortelle gloire.*

*Le temps, qui détruit tout ne
sçauroit effacer*

*Ceux que dans tes beaux Vers ta
Muse a sça placer.*

Il accompagna cette répon-
se de cet autre Madrigal,

*Moreau, l'honneur de sa Pa-
trie,*

*Dont la Muse produit mille ou-
vrages divers,*

GALANT



Sage & docte Sapho , tant qu'il
fut en vie ,

Eut part en son estime ainsi qu'en
ses beaux Vers.

Après cette faveur , se peut-il
qu'on l'oublie ?

Non , il vivra toujours dans la
Posterité ,

Et son nom répandu dans tes di-
vins ouvrages ,

Du temps & de l'oubly sans crain-
dre les outrages ,

S'est acquis l'immortalité.

Le même M^r Moreau de
Mautour a envoyé ce qui suit
à M^r l'Abbé de Bosquillon de
l'Academie Royale de Soif-

I ij

100. MERCURE

sons. Comme ces Vers regardent encore Mademoiselle de Scudery, vous ne serez pas fâchée de les voir.

*Lorsque certain Abbé voudra,
Abbé d'esprit & de science,
Me procurer la connoissance
De Sapho, qui toujours sera
Un des ornemens de la France,
Honneur, plaisir, il me fera.
Mais malgré mon impatience,
Pour acquérir sa bienveillance
Plus de dix ans il me sandra.
Hé bien? elle a de l'indulgence,
J'espere qu'elle m'attendra.*

On ne peut pas, comme vous voyez, souhaiter plus fi-

GALANT. 101

nement à cette ſçavante Fille
encore dix années de vie, dont
le nombre de plus ne peut
être indifferant à ſon âge.

Je vous envoye un Discours
qui fut prononcé à Agen à
l'ouverture du Preſidial le 14.
du mois paſſé, par M^r Labat,
Avocat du Roy. C'eſt le mê-
me qui en prononça un ſur
la Paix de Savoye, que je vous
envoyay dans ma Lettre de
Decembre 1696. & dont la
lecture vous cauſa tant de
plaiſir.

I iij

104 **MERCURE**

d'inspirer à cette Assemblée, qu'il ne suffit pas d'avoir eu des applaudissemens & des Fêtes, lors de la publication de la Paix, d'avoir élevé des Arcs de triomphe, gravé des Inscriptions pour en laisser les monumens à la posterité la plus éloignée ; mais qu'il faut dans le temps, & à l'occasion de cette ouverture, reconnoître de plus près la source de nostre bonheur, ou plutôt nous avons crû, encore un coup devoir inspirer à cette Assemblée, d'imiter les Fleuves qui s'étendent à mesure qu'ils

s'éloignent de leur source : & qu'à mesure que nous jouissons d'un si grand calme, nous devons de plus près reconnoître la main, qui nous départ un si grand bien. Comme il est naturel de se flater sur ce que l'on souhaite ; nous croyons pouvoir dire, que nous tenons ce grand bien, de la grace, de la nature & de la raison ! & parce que nous n'avons rien à craindre de la qualité de la matiere que nous avons à employer à ce discours, nous ne desesperons pas de prouver nostre proposition, si nostre

96 MERCURE

quis de Mariguy, les Marquis-
ses de Castillon & de Carvor-
sin, la Dame d'Amathe, &
deux Filles non mariées. Il
passa à une seconde alliance
en 1692. avec Anne-Gilberthe
de Villers, d'une des plus an-
ciennes Maisons de Flandre,
& il en a eu Louis Cesar, &
André Thomas Scaron. Cette
Maison porte pour Armes,
*en champ d'azur une Bande d'ar-
gent breessée.*

Il y a cinq ou six mois que je
vous appris la mort de M^r Mo-
reau, Avocat General de la
Chambre des Comptes de
Bourgogne.

GALANT. 97

Bourgogne. On vient de me donner un Madrigal que l'illustre Mademoiselle de Scudery fit sur cette mort. Tout ce qui vient d'elle est à voir en quelque temps que ce soit. Ce Madrigal ne consiste qu'en ces quatre Vers.

*Quand on a des vertus sans
nombre,*

*On ne peut plus n'estre qu'un
Ombre,*

*Et du sçavant Moreau, le mérite
fut tel,*

*Que son nom doit estre immor-
tel.*

*M^r Moreau de Mautour,
Decembre 1699.* 1

98. **MERCURE**

Frere de l'Avocat General, fit
cette réponse à Mademoiselle
de Scudery.

*C'est par toy, docte Sœur des
Filles de Memoire*

*Que mon Frere merite une im-
mortelle gloire.*

*Le temps, qui détruit tout ne
sçaurroit effacer*

*Ceux que dans tes beaux Vers ta
Muse a sçu placer.*

Il accompagna cette répon-
se de cet autre Madrigal.

*Moreau, l'honneur de sa Pa-
trie,*

*Dont la Muse produit mille ou-
vrages divers;*

GALANT



Sage & docte Sapho , tant qu'il
fut en vie ,
Eut part en son estime ainsi qu'en
ses beaux Vers.

Après cette faveur , se peut-il
qu'on l'oublie ?

Non , il vivra toujours dans la
Posterité ,

Et son nom répandu dans tes di-
vins ouvrages ,

Du temps & de l'oubly sans crain-
dre les ouvrages ,

S'est acquis l'immortalité.

Le même M^r Moreau de
Mautour a envoyé ce qui suit
à M^r l'Abbé de Bosquillon de
l'Academie Royale de Soif-

I ij

sons. Comme ces Vers regardent encore Mademoiselle de Scudery , vous ne serez pas fâchée de les voir.

*Lorsque certain Abbé voudra ,
Abbé d'esprit & de science ,
Me procurer la connoissance
De Sapho , qui toujours sera
Un des ornemens de la France ,
Honneur , plaisir , il me fera.
Mais malgré mon impatience ,
Pour acquérir sa bienveillance
Plus de dix ans il me sandra.
Hé bien ? elle a de l'indulgence ,
J'espere qu'elle m'attendra.*

On ne peut pas , comme vous voyez , souhaiter plus fi-

GALANT. 101

nement à cette sçavante Fille encore dix années de vie, dont le nombre de plus ne peut être indifferant à son âge.

Je vous envoye un Discours qui fut prononcé à Agen à l'ouverture du Presidial le 14. du mois passé, par M^r Labat, Avocat du Roy. C'est le même qui en prononça un sur la Paix de Savoye, que je vous envoyay dans ma Lettre de Decembre 1696. & dont la lecture vous causa tant de plaisir.

104 **MERCURE**

d'inspirer à cette Assemblée, qu'il ne suffit pas d'avoir eu des applaudissemens & des Fêtes, lors de la publication de la Paix, d'avoir élevé des Arcs de triomphe, gravé des Inscriptions pour en laisser les monumens à la posterité la plus éloignée ; mais qu'il faut dans le temps, & à l'occasion de cette ouverture, reconnoître de plus près la source de nostre bonheur, ou plutôt nous avons crû, encore un coup devoir inspirer à cette Assemblée, d'imiter les Fleuves qui s'étendent à mesure qu'ils

s'éloignent de leur source : & qu'à mesure que nous jouissons d'un si grand calme, nous devons de plus près reconnoître la main, qui nous départ un si grand bien. Comme il est naturel de se flater sur ce que l'on souhaite ; nous croyons pouvoir dire, que nous tenons ce grand bien, de la grace, de la nature & de la raison ! & parce que nous n'avons rien à craindre de la qualité de la matiere que nous avons à employer à ce discours, nous ne desesperons pas de prouver nostre proposition, si nostre

106 MERCURE

Discours peut soutenir la dignité du sujet.

L'homme , dit un Ancien , ne fait rien sous le Soleil que pour trouver son repos. Les Philosophes mêmes, quoy que nez avec une grande étendue d'esprit & beaucoup d'ambition, se sont néanmoins réduits & bornez en un seul objet , qui est le repos ou tranquillité d'ame.

Seneque , nommé à bon droit le Prince des Philosophes , nous apprend ce que c'est que repos. C'est , dit ce grand homme , une ame tou-

jours égale & en un même état, en un cours heureux, plein de prospérité, favorable à soy-même qui regarde ses biens avec joye & contentement, qui ne s'élève ny ne s'abaisse jamais. C'est par elle que Diogene aime tant la pauvreté, qu'il méprise Alexandre & toutes ses graces. Zenon rend graces à la fortune de l'avoir réduit au portique & au manteau, & le même Seneque la louë de luy avoir donné une occasion favorable de mediter en liberté, sur la douceur du Repos.

108 · MERCURE

Pour nous qui ne sommes point du Siecle des tenebres , & qui vivons heureusement sous la Loy d'un Dieu qui a renversé les Idoles du Paganisme , nous ne cherchons ny dans les raisonnemens des Philosophes , ny dans la persuasion de la sagesse humaine , ce que nous trouvons décidé dans les Ecritures.

C'est une verité qui nous est enseignée dans l'Evangile , que Dieu prefere le repos au travail , la part de Marie à celle de Marthe.

Nous y lisons encore que

l'homme prudent l'emporte sur le courageux. En effet, le même Dieu qui fait le Heros, tire, quand il veut, des trefors de sa providence, ces grandes ames qu'il a choisies comme les instrumens visibles de sa puissance, pour faire naistre du sein des tempestes, le repos, le calme & la tranquillité publique.

N'est-ce pas (pour passer heureusement du champ de Mars au temple de la Sagesse) n'est-ce pas encore un coup le même Dieu qui établit les sages Magistrats, pour gou-

98. MERCURE

Frere de l'Avocat General, fit
cette réponse à Mademoiselle
de Scudery.

*C'est par toy, docte Sœur des
Filles de Memoire*

*Que mon Frere merite une im-
mortelle gloire.*

*Le temps, qui détruit tout ne
sçauroit effacer*

*Ceux que dans tes beaux Vers ta
Muse a sçu placer.*

Il accompagna cette répon-
se de cet autre Madrigal.

*Moreau, l'honneur de sa Pa-
trie,*

*Dont la Muse produit mille ou-
vrages divers ;*

GALANT



Sage & docte Sapho , tandis qu'il
fut en vie ,

Eut part en son estime ainsi qu'en
ses beaux Vers.

Après cette faveur , se peut-il
qu'on l'oublie ?

Non , il vivra toujours dans la
Posterité ,

Et son nom répandu dans tes di-
vins ouvrages ,

Du temps & de l'oubly sans crain-
dre les ouvrages ,

S'est acquis l'immortalité.

Le même M^r Moreau de
Mautour a envoyé ce qui suit
à M^r l'Abbé de Bosquillon de
l'Academie Royale de Soif-

I ij

100. MERCURE

sons. Comme ces Vers regardent encore Mademoiselle de Scudery , vous ne serez pas fâchée de les voir.

*Lorsque certain Abbé voudra ,
Abbé d'esprit & de science ,
Me procurer la connoissance
De Sapho , qui toujours sera
Un des ornemens de la France ,
Honneur , plaisir , il me fera.
Mais malgré mon impatience ,
Pour acquérir sa bienveillance
Plus de dix ans il me faudra.
Hé bien ? elle a de l'indulgence ,
J'espere qu'elle m'attendra.*

On ne peut pas , comme vous voyez , souhaiter plus fi-

GALANT. 101

nement à cette sçavante Fille encore dix années de vie, dont le nombre de plus ne peut être indifferant à son âge.

Je vous envoie un Discours qui fut prononcé à Agen à l'ouverture du Presidial le 14. du mois passé, par M^r Labat, Avocat du Roy. C'est le même qui en prononça un sur la Paix de Savoye, que je vous envoyay dans ma Lettre de Decembre 1696. & dont la lecture vous causa tant de plaisir.

ENcore que les petits Portraits soient les plus malaisés, parce que la petitesse du sujet semble s'opposer à la liberté du pinceau, il ne s'ensuit pas que les plus grands Portraits soient les plus faciles, parce que l'étendue de la Piece d'attente, semble presser quelque chose à la grandeur du dessein. C'est vous dire en peu de mots, Messieurs, que s'il nous fut difficile de vous entretenir autre-fois sur le

Travail, il ne nous est pas plus aisé aujourd'huy de vous entretenir sur le Repos, dans ce temps de Paix. Il ne se trouva dans Rome aucun Peintre qui voulust achever la Venus d'Apellés, parce que la beauté de son visage ostoit l'esperance de faire un corps digne d'une si belle teste. Aussi semble-t-il vray de dire, qu'on ne peut dignement vous entretenir du Repos, après ce qu'on vous a dit de cette éclatante Paix.

Nous avons pourtant cru qu'il étoit de nostre devoir

I iij

104 **MERCURE**

d'inspirer à cette Assemblée, qu'il ne suffit pas d'avoir eu des applaudissemens & des Fêtes, lors de la publication de la Paix, d'avoir élevé des Arcs de triomphe, gravé des Inscriptions pour en laisser les monumens à la posterité la plus éloignée; mais qu'il faut dans le temps, & à l'occasion de cette ouverture, reconnoître de plus près la source de nostre bonheur, ou plutôt nous avons crû, encore un coup devoir inspirer à cette Assemblée, d'imiter les Fleuves qui s'étendent à mesure qu'ils

s'éloignent de leur source : & qu'à mesure que nous jouissons d'un si grand calme , nous devons de plus près reconnoître la main , qui nous départ un si grand bien. Comme il est naturel de se flater sur ce que l'on souhaite ; nous croyons pouvoir dire, que nous tenons ce grand bien , de la grace , de la nature & de la raison ! & parce que nous n'avons rien à craindre de la qualité de la matiere que nous avons à employer à ce discours , nous ne desesperons pas de prouver nostre proposition , si nostre

106 MERCURE

Discours peut soutenir la dignité du sujet.

L'homme , dit un Ancien , ne fait rien sous le Soleil que pour trouver son repos. Les Philosophes mêmes, quoy que nez avec une grande étendue d'esprit & beaucoup d'ambition, se sont néanmoins réduits & bornez en un seul objet , qui est le repos ou tranquillité d'ame.

Seneque , nommé à bon droit le Prince des Philosophes , nous apprend ce que c'est que repos. C'est , dit ce grand homme , une ame tou-

jours égale & en un même état, en un cours heureux, plein de prospérité, favorable à soy-même qui regarde ses biens avec joye & contentement, qui ne s'élève ny ne s'abaisse jamais. C'est par elle que Diogene aime tant la pauvreté, qu'il méprise Alexandre & toutes ses graces. Zenon rend graces à la fortune de l'avoir réduit au portique & au manteau, & le même Seneque la louë de luy avoir donné une occasion favorable de mediter en liberté, sur la douceur du Repos.

108 · MERCURE

Pour nous qui ne sommes point du Siecle des tenebres , & qui vivons heureusement sous la Loy d'un Dieu qui a renversé les Idoles du Paganisme , nous ne cherchons ny dans les raisonnemens des Philosophes , ny dans la persuasion de la sagesse humaine , ce que nous trouvons décidé dans les Ecritures.

C'est une verité qui nous est enseignée dans l'Evangile , que Dieu prefere le repos au travail , la part de Marie à celle de Marthe.

Nous y lisons encore que

l'homme prudent l'emporte sur le courageux. En effet, le même Dieu qui fait le Heros, tire, quand il veut, des trésors de sa providence, ces grandes âmes qu'il a choisies comme les instrumens visibles de sa puissance, pour faire naître du sein des tempêtes, le repos, le calme & la tranquillité publique.

N'est-ce pas (pour passer heureusement du champ de Mars au temple de la Sagesse) n'est-ce pas encore un coup le même Dieu qui établit les sages Magistrats, pour gou-

110 **MERCURE**

verner son peuple, comme elle destine les Prestres pour les sanctifier, qui les établit pour estre les Censeurs de la plûpart des folies des hommes, qui pour voir autour d'eux toutes les passions, n'en ressentent pourtant aucune, semblables à ces Salamandres, qui pour estre au milieu des flâmes ne brûlent pourtant pas.

On a beau tâcher de les érnouvoir par des Images d'une misere affectée, on a beau travailler à les ébloüir par des apparences de droit, & par des raisons specieuses, par des

soupgons artificieux ; on a beau vouloir les animer contre l'innocence d'une partie ; en un mot de Juges qu'ils sont , on a beau vouloir en faire des complices de ses passions ; non , non ; les sages Magistrats se disent à eux-mêmes , que la Justice est originaire du Ciel , que la terre est son lieu d'exil , que c'est dans ce lieu d'exil , que l'homme doit la recevoir pour la ramener dans le Ciel qui est le centre du repos , & la véritable patrie de tous les deux. Un sage Magistrat , qui n'agit au dehors ,

112 MERCURE

que dans la seule vûë de remplir ses devoirs , imite les fleuves dont l'Ecriture dit qu'après leur course , ils rentrent dans le calme de la Mer , dou où ils sont sortis , ou plutôt les éclairs dont il est dit dans Job, qu'ils vont & qu'ils reviennent se présenter à Dieu , & luy dire nous voilà. Aussi est-ce en faveur de ces sortes de Magistrats, que nous nous faisons de cette idée fautive qu'on a d'ordinaire de la Justice, qu'elle est toujours aveugle , toujours effrayante , toujours armée. Un sage Magistrat la rend , sans l'amollir , douce &

tristable, leve le bandeau qui luy ferme les yeux, & luy laisse jetter des regards de pitié sur les misérables, & sans luy retrancher aucun de ses droits luy oste toute sa rudesse.

Peuples, quelle tranquillité n'avez vous pas goûtée par un temps de licence & de désordre, par le zele des sages Magistrats, ou plustost quelles vies ces sages Magistrats n'ont ils pas conservées par la punition des coupables. Si tant de sages Ministres, tant de sages Magistrats, dans les Provinces ont contribué dans le temps

Decembre 1699. K

114 **MERCURE**

& avec tant de succès au repos de la France ; en un mot , si le Soleil de la Providence s'est levé sur nostre horizon , & si ses rayons , qui sont comme les mains de Dieu , ont conduit nostre Heros au travers de tant de dangers , n'en cherchons pas ailleurs la raison. Je le repete comme autrefois dans ce même Sanctuaire , puisque j'en ay l'occasion si favorable. C'est qu'au langage des Ecritures , le repos est le partage des hommes de bonne volonté , & pour nous expliquer plus clairement , ce n'est pas moins la recompense de la

GALANT. 115

droiture & de la pureté des intentions de Sa Majesté, que de la pieuse magnanimité & de toutes les autres vertus Royales, des Successeurs des Loüis & des Clouis, qui se trouvent dans le temps, comme un autre Clouis, seul deffenseur des interests de la religion. N'est ce pas dire avec le livre des Rois, qu'aucun Prince dans ce temps ne luy a esté semblable, qu'il a esté seul véritablement juste & seul véritablement grand; juste dans tous ses desseins, grand dans tous les succès, & sur le tout

K ij

116 MERCURE

qu'il a esté seul veritablement
juste de la Justice que Dieu
demande des Princes.

Pour donner tout le jour à
ma pensée , comme un autre
Joseph au milieu des fausses
menaces dont il étonnoit ses
Freres , commence à pleurer
veritablement , aussi le Prince
a-t-il gemi dans le temps de
cette foule d'Edits & de De-
clarations , fonds nécessaire
de la Guerre , qui n'ont jamais
parti de la bouche du Roy pour
passer en vos mains , qu'après
avoit vaincu les sentimens de
pere du peuple. Ce ne sont ny

traits de polsi que ny jeux d'esprit pour exercer nostre éloquence , j'avouë ingenuëment que c'est icy le bel endroit où ma matiere m'échape d'entre les mains , puisque je ne dis plus rien de mon fonds. Vous l'avez leu comme nous , écrit & signé de sa main , qu'il n'a cherché par tant de marques éclatantes de son activité, que le repos de ses peuples , que c'est le fruit du zele & du sacrifice que vous avez fait de vostre sang & de vos biens qui a aidé à sa valeur.

Publiions hautement de no-

118 MERCURE

stre coûté, que nous ressentons aujourd'huy un veritable plaisir; qui sort du milieu de nos peines, & que tous nos sacrifices sont infiniment au dessous du repos qu'il nous a acquis.

Aujourd'huy que la joye regne toute seule dans nos cœurs à l'abry des Lauriers qui couvrent la teste de nostre invincible Monarque, contemplons à loisir les effets prodigieux de cette sagesse profonde, & pour y réussir, permettez moy d'emprunter un trait de la Fable. La Fabuleuse Anti-

GALLANT. 119

quitte nous a figuré que le plus grand de tous les Dieux, c'est l'Amour. Elle feint qu'un jour, la Discorde se mit dans la troupe de ces Divinitez imaginaires, & que chaque Dieu s'arma des armes qui luy estoient propres, Jupiter prit ses carreaux & les foudres, Mars son épée, Neptune son trident, Mercure son caducée, & Vulcain ses tenailles, & la Fable ajoute que ce Dieu d'Amour ne fit autre chose, que paroistre au milieu de la Troupe, que sa presence tranquillisa ces esprits irritez, & que Mars, quoy-

120 MERCURE

que le plus furieux, fut enfin obligé de laisser tomber les armes de sa main.

Laissons cette fiction pour dire avec plus de verité, qu'un grand nombre de Rois Enfans du Ciel, rassemblez pour s'opposer à la gloire de Louïs le Grand, avoient armé de toutes parts, & qu'après que la discorde a éclaté, le plus grand de tous les Rois; moins lassé de vaincre ses ennemis que de vaincre en luy-même cette passion dominante qu'il a pour la gloire, n'a fait autre chose que donner les mains à une alliance

GALANT. 12^E

alliance, qui toute seule a tranquillisé les esprits irrités, & l'on vit enfin le plus obstiné des Rois ses ennemis, forcé de laisser tomber les armes de sa main.

Couronner la sagesse, de tout ce que l'hyménée porte avec luy de douceurs charmantes & de plaisirs innocens, n'est ce pas à vostre avis l'effet le plus naturel de la sagesse la plus consommée?

Si nous avons jusqu'icy réussi dans nostre dessein, n'attendez pas que nous fassions un dernier effort pour vous

Decembre 1699. L

122 MERCURE

inspirer de la fermeté dans l'exercice de vos Charges. Nous croirions donner atteinte à votre vertu , & nous presumons que de ces exemples de moderation , & de sagesse , vous en ferez un frein à l'impetuosité qui pourroit vous emporter. Aussi remarque-t-on en chacun de vous un cœur docile pour recevoir les impressions de la verité , noble pour s'élever au dessus des interests & des passions , tendre pour assister les malheureux , ferme pour résister à l'iniquité.

Avocats, vous qui comme

GALANT. 123

Les Daniels portez la parole dans ce miniftère delicat, ménagez, & la fidelité que vous devez à vos parties & le refpect que vous eftes obligez de rendre aux Juges qui vous écoutent. En déployant les voiles qui couvrent le miftère d'iniquité, ayez affez de fermeté, ou plutoft ne craignez pas de déplaire à ceux-mêmes qui vous ont chargez de leurs caufes.

Vous fçavez comme nous, que l'efprit ne fçauroit eftre trop tranquille & trop recueil-li, pour contempler la vérité,

L ij

124 MERCURE

qui est toute pure, & qui n'est pas divisée ; qu'une eau troublée ne représente pas nettement l'image de celuy qui s'y regarde , & qu'on ne voit point le Soleil lors que des nuages obscurcissent l'air.

Et vous, Procureurs, s'il m'est permis de me servir de ce terme , allumez tout vostre zele contre l'avarice , c'est à-dire, bannissez pour toujours ces lenteurs affectées & ces detours presque infinis , que la chicane semble elle-même avoir inventez pour faire durer les Procés & pour les en-

GALANT. 125

tretenir. Ne vous servez plus à la face de la Cour, des loix mêmes que l'on a faites pour les finir. Finissons nous-mêmes ce Discours, & nous unissons, pour aller nous prosterner devant le Dieu fort. Protestons de nostre ferme, constante & perpetuelle volonté, de rendre à chacun dans la distribution de la Justice, ce qui luy est deu & peut luy appartenir. A ces fins, nous requerrons la prestation de Serment, en la forme & maniere accoustumée.

L iij |

Au commencement du mois passé, dans un Village nommé Ferbriange, dépendant du Comté d'Estoge, Diocèse de Châlons en Champagne, mourut un Vigneron, nommé Jean Gillet, âgé de cent deux ans, qui avoit passé toute cette longue vie sans aucune infirmité, à l'exception d'une grande playe qu'il s'étoit faite à la main d'un coup de serpe depuis un an, dont il avoit esté guéri parfaitement. Ce qui estoit tres-particulier en cet homme ; c'est qu'encore qu'il n'eust ja-

mais apris à lire ni à écrire ,
il sçavoit néanmoins tout ce
qui se chante à l'Office de
l'Eglise , & y tenoit si bien sa
partie , que se trouvant dans
un Village le jour de la Feste
du Patron , le Maistre d'Ecole
manquant , on le pria de pren-
dre la chape , & il s'en acquit-
ta fort bien.

L'Epitre que vous allez lire
est écrite à un Solitaire que
l'Auteur a esté joindre depuis
peu. Il ne m'en a fait part qu'à
condition que je vous tairois
son nom.

L. iij.

L'ADIEU AU MONDE.

Ce temps n'est plus , Damis , où
mon esprit volage

Ne se plaisoit qu'au luxe & qu'au
libertinage.

Par l'appas des vertus je me sens
attirer ,

Et ma raison enfin cesse de s'égarer.

En vain des fiers humains la
grandeur importune

Fait briller à mes yeux l'éclat de
la fortune ,

Déjà d'un beau mépris le pré-
voyant secours

Du luxe & de l'orgueil m'a guéri
pour toujours.

En vain icy l'amour étale tous ses
charmes ,

*Mon cœur est insensible à ses plus
fortes armes ;*

*Mais quoy que tant d'appas ne me
seduisent plus ,*

*J'éprouve d'autres maux qui se
sont inconnus.*

*L'injuste autorité , la vengeance
inhumaine ,*

*La noire trahison & l'implacable
haine*

*M'insultent tour à tour , & m'ac-
cablent d'ennuy ,*

*Enfin tout contre moy se déchaîne
aujourd'huy.*

*Non , ce n'est désormais que dans
la solitude*

*Que mon cœur peut calmer sa
triste inquiétude ,*

120 MERCURE

*On y passe ses jours dans un sage
repos ,*

*La Nature y fournit mille plaisirs
nouveaux ;*

*A l'abry des grandeurs, du tumulte
et du vice ,*

*On y brave à loisir le joug et l'in-
justice.*

*De l'aveugle fortune on n'y craint
point les coups ,*

*La paisible vertu n'y fait point de
jaloux ,*

*Tout y plaist , tout y rit , et la
discorde affreuse*

*N'en vient jamais troubler la
paix deliciense.*

*C'en est fait , il est temps que mon
cœur agité*

GALANT. 131

*Vienne dans ton Désert chercher la
liberté.*

*Gemisse qui voudra dans un triste
esclavage,*

*Tolere qui voudra les vices de cet
âge,*

*Pour moy dont la raison ne peut
s'y conformer,*

*Las de me voir trahir, insulter,
opprimer,*

*Loin d'un monde trompeur & de
ses foibles charmes,*

*Je viens auprès de toy dissiper mes
allarmes,*

*Trop heureux d'aller joindre un
Ami vertueux;*

*Pour former avec luy d'insépara-
bles nœuds.*

132 MERCURE

Voicy d'autres Vers , dont
M^r Tesson est l'Auteur.

MADRIGAL.

EN me voyant vous rou-
gissez ,

Et loin de moy , dit on , vous
languissez ,

Cependant , cher objet de mon
amour extrême ,

Vous ne sçauriez me dire , Je
vous aime.

Helas ! pourquoi vous taisez-
vous ?

N'est il pas temps de rompre le
silence ?

GALANT. 133

*Craignez - vous de mes feux la
rendre violence,*

Ou l'effet d'un aveu si doux ?

*Non , l'amour n'a rien de fu-
neſte*

*Pour ceux qui cedent à ſes
coups ,*

*Parlez , Iris , je vous répons du
reſte.*

Je vous envoie des paroles
faites par M^r Mallement de
Safley , à la priere d'une jeune
Demoiſelle de qualité , qui
vouloit faire profeſſion de la
Vie Reguliere , & comme ſa
voix égale ſon eſprit & ſa
beauté , elle jugea à propos

134 MERCURE

de les chanter à ses Parens
pour leur dire adieu. C'est M^r
du Val qui en a fait l'Air.

AIR NOUVEAU.

*M*onde trompeur , esperance
mortelle ,

*Que c'est en vain que vous tentez
mon cœur !*

*Vous n'en serez jamais vain.
queur ,*

*Je ne cherche que la gloire éter-
nelle.*

Voicy encore un Ouvrage
de M^r de la Févrerie. Son nom

GAZETTE



... la dernière guerre
jeunes Demoiselles se dis-
tinguent entre les autres par le
beauté, leur bien, leur mai-
sance & leur mérite. Elles

ne que la gloire

icy encore un Ouvrage
M^r de la Févrie. Son nom

GALANT. 135

suffit pour vous tenir sûre que la lecture vous en sera agreable.

FESTE GALANTE *des trois Helenes.*

DAns une petite Ville de ce Royaume, qui separe deux grandes Provinces, & que Son Altesse Royale Monsieur a honorée quelque temps de sa presence pendant la derniere guerre, trois jeunes Demoiselles se distinguent entre les autres par leur beauté, leur bien, leur naissance & leur merite. Elles

136 MERCURE

sont proches Parentes , & par je ne sçay quelle heureuse fatalité on leur a donné à toutes trois le nom d'Helene, qui leur convient tres-bien, mais qui met souvent en doute laquelle est la plus digne de le porter. Une foule d'Adorateurs qui leur font la cour , agitent depuis longtemps cette question , sans qu'elle soit encore décidée ; car quoy qu'en les voyant on ait d'abord de la peine à se partager, on prend parti pour l'une aussi tost qu'on a donné la préférence à l'autre, Ces

GALANT. 137

trois Helenes ne manquent pas de Paris, mais elles n'ont encore pû se résoudre à choisir un Menelas. Cela fait que cette petite Ville est remplie autant qu'une autre de brillans & de petits Maistres qui prétendent à cet honneur, & qui viennent des deux Provinces voisines leur offrir leurs services.

Le jour de leur Feste approchant, qui est sainte Helene, elles prirent dessein de faire une partie pour se divertir, & d'en mettre trois Cavaliers pour lesquels elles avoient le plus d'esti-

Decembre 1699.

M

138 MERCURE

me & de consideration ; ne doutant point qu'ils ne fussent des premiers à leur donner des bouquets, mais elles se concerterent si-bien , & prirent leurs mesures si secretement que cette petite partie fut preparée sans que personne en eust connoissance. Le jour venu , elles ne furent pas trompées dans leurs conjectures. Les trois Cavaliers choisis leur envoyerent de grand matin à chacune un bouquet tout des plus galans, auquel elles répondirent par un billet de même suivant qu'elles en étoient convenuës,

GALANT. 139

qu'elles les prenoient pour estre leurs Chevaliers , & leur Paladins cette journée là , & qu'ils eussent à se trouver chez elles à l'heure d'aller au Temple pour les accompagner. Ils ne manquerent pas de s'y rendre , & s'étant tous rencontrés au Temple , on proposa une partie de promenade pour l'après dinée sur les cinq heures du soir, dans le parc du Gouverneur de la Ville qui fait ailleurs sa résidence. Ce fut là le lieu du rendez vous , & pour faire la partie quarrée on prit encore la Sœur d'une des He-

M ij

lenes, & un Cavalier de leurs parens.

Sur les cinq heures toute la Troupe se rendit dans le Parc, comme le lieu le plus agreable & le plus commode pour prendre l'air. Il n'est pas grand, mais il est propre & cultivé; tout planté d'arbres à la ligne qui le partagent en plusieurs belles allées. Trois fontaines dont les Jets d'eau s'élevent jusqu'à la cime des arbres, font l'ornement des trois principales, avec une grotte dans le grand fond du milieu, & quantité de Ber-

GALANT. 141

eaux & de Cabinets de verdure tout à l'entour & au bout des allées. Mais ce qui en fait la plus grande beauté , c'est une Terrasse qui regne sur une Prairie à perte de vue , que la Riviere qui passe au pied des murailles de la Ville, serpente & arrose de ses eaux en plusieurs endroits. Comme elle est fort poissonneuse, on y prend souvent le plaisir de la pesche, & aux lieux où elle est plus large, celui du bain, ce qui divertit beaucoup ceux qui se promènent sur cette Terrasse. Vis-à-vis, & de

142 **MERCURE**

l'autre costé de la Prairie, on voit une longue chaîne de costeaux diversifiez de jolies maisons, de Bosquets & de Jardinages, qui font un païsage fort agréable à la veüe. Mais ce qui l'enchanté absolument, c'est qu'à un des bouts de la Terrasse lorsqu'on vient à se retourner, on découvre le plus beau spectacle que l'art & la nature ayent jamais fait en aucun autre lieu du monde. Represententez vous une vaste grève de neuf lieues de circuit, entourée de route sortes d'arbres & d'un tapis de

GALANT. 143

verdure ou regne un éternel printemps , auquel il semble que la mer vienne rendre hommage deux fois par jour , qu'elle fait une plaine d'eau de cette grève , par son flux & son reflux. Mais je me trompe , c'est à un merveilleux Rocher qui domine sur cette coste , qu'elle apporte le tribut de ses eaux. Enfin imaginez-vous une Mer dans une forêt , & une Ville dans cette Mer.

*D'abord que cet objet se présente à la vue ,
On le prend bien souvent pour
une sombre nuë ,*

144 MERCURE

Mais on découvre enfin ce Ro-
cher sourcilleux ,
Qui brave de la Mer les gouf-
fresperilleux ,
Malgré la Tempeste & l'O-
rage ,
Enfin on voit un Mont & non
pas un nuage.



A l'aspect de ce Mont, que la vûë
est surprise !
C'est un Rocher , c'est une
Eglise ,
Car sur la cime du Rocher
L'art pour embellir la nature,
D'une sçavante Architecture
A fait un superbe Clocher.

GALANT. 145

*Une forest jadis le cachoit de son
ombre.*

*Et dans une caverne sombre
Mettois des voleurs à couvert;
Une mer à présent inonde ce desert.*



*Si tost que ce rocher se montre
clairement,*

*On est saisi d'étonnement
Pour son admirable structure ;
Qui ne doit pas sa gloire à la seule
nature.*

*Le travail des humains, leur cou-
rage, & leur art
De ce tout merveilleux fit la meil-
leure part.*

Decembre 1699. N

Mais on ne peut assez admirer
leur audace ,

Je me trompe , leur piété ;

D'avoir bâti sur cette place

Un Temple à la Divinité.

Si leur rémerité , qui n'eut jamais
d'exemple ,

N'a pris pour s'excuser la figure
d'un Temple.

Temple qui dans les airs se dérobe
à nos yeux ,

Et dont l'invention étrange

Surprend les hommes & les
Dieux ;

Mais faut-il s'étonner que le
Temple d'un Ange

Qu'il esté bâti dans les Cieux?



Car ce n'est point icy cette Tour
téméraire

Que l'orgueilleux Nembrot bâsis
insolument.

De ces pieux Mortels le dessein
fut contraire,

En élevant ce Monument
A l'Ange qui du Firmament
Précipita honteusement

Le Demon superbe & rebelle:
Il écroula leurs vœux, il approuva
leur zèle,

Et depuis cet heureux moment
Que sur le sacré Mont il reçut
leur hommage,

N ij

148 MERCURE

*Il a toujours soigneusement,
Conservant ses Autels , conservé
leur Ouvrage.*

Ceux qui ont vû cette huitième merveille du monde, pardonneront volontiers en cette occasion , ce petit enthousiasme à ma Muse , & ceux qui ne l'ont pas vûë, luy sçauront gré du foible crayon qu'elle leur en donne.

Après s'estre promenez quelque temps , & récriez cent fois sur une si belle vûë, car on ne se lasse point de l'admirer, & le soir qui estoit serein, la rendoit encore plus

charmantoy, on descendit de la terrasse, & on alla se reposer dans un Cabinet de verdure, pour se délasser les yeux qu'on avoit un peu faiguez à considérer tant de differens objets. La conversation fut fort vive & fort spirituelle, tantost mée, & tantost séparée, & à laquelle la Feste, & les Bouquets des trois Helenes fournirent une ample matiere. La premiere Helene, que j'appelle ainsi à cause du rang qu'elle tient parmy les autres, & qu'elle avoit esté choisie pour estre la Reine de la Feste

150 MERCURE

& pour en faire les honneurs, ayant rêvé un moment, voicy, dit-elle en tirant un papier de sa poche, un Bouquet que j'ay reçu ce matin, qui est d'une autre façon que les vôtres. Les fleurs n'en brillent pas aux yeux, mais elles y parlent, ce qui les rend plus admirables, aussi bien que leur durée, qui peut être éternelle. Vous connoissez M^r de L. P. c'est notre cher & feal Ami. Le pauvre garçon! je voudrois qu'il fust icy. Il m'a envoyé cette Lettre par un Gentilhomme de ses Amis qui

GALANT. . 141

Arriva hier au soir en cette Ville, & qui de peur de manquer à la commission, me l'a apportée dès quatre heures du matin. Vous pouvez croire qu'il m'a chagrinée, car je suis naturellement dormeuse, mais à peine l'ay-je lue que je luy ay pardonné de m'avoir éveillée, & l'envie de dormir ne m'a point reprise. Je croy que vous ne serez pas fâché de la voir. Donnez-en la lecture à la Compagnie, dit-elle à son Chevalier en la luy présentant; & comme il en avoit plus d'empressement que personne, il la

N iij

152 **MERCURE**

lut aussitost, & il y trouva ce
qui suit.

BOUQUET
A MADemoiselle DE...

Le jour de sa Feste.

*V*oicy vostre jour, belle He-
lene,
Mais l'absence en ce jour redouble
mes douleurs,
Je ne puis vous offrir de fleur,
Et même elle a glacé ma veine;
En vain sur le sacré Valton
Je vais invoquer Apollon,
Je perds & mon temps & ma
peine.



Malgré le Parnasse en couronne
Et le cruel destin qui m'éloigne de
vous,

Il faut pourtant vous rendre
hommage ;

Et de cet heureux jour me retracer
l'image,

Quand cent Amans à vos ge-
noux,

Glorieux de leur esclavage,

Venoient vous couronner de
fleurs,

Et payer à l'onvile tribut de leurs
cœurs,



Des Nymphes de C... on vous
voyoit suivie,

154 **MERCURE**

Fieres, mais exemptes d'envie,
 Et qui confessent hautement
 Que vous aviez entre plus
 qu'elles
 D'attraits, de graces naturelles,
 Et de veritable agrément.
 Mille confuses voix redisoient
 dans la plaine,
 Pour répondre à leur sentiment,
 Belles, c'est aujourd'hui le triom-
 phe d'Helene.



Moins d'éclat et moins de
 beauté
 Avoit l'Helene de la Grece,
 Dont Paris estoit enchanté,

GALANT.

Comme elle, auprès de vous on
perd sa liberté,
Et pour vous adorer tout le monde
s'empresse,
Mais pour dire la vérité,
Car je ne pretens point faire un
Portrait flaté,
Si vous estes encor plus belle,
Ce qui plaist davantage en elle,
Elle a voit moins de craindre.



Mais ce n'est pas à moy de tenir ce
langage,
Encore trop heureux de vivre sous
vos loix,
Et de pouvoir comme autrefois,
Fouler de fleurs vostre passage.

156 MERCURE

Je ne ſçay, Mademoiſelle, ce que vous direz des Vers que je vous envoie le jour de voſtre Feſte. C'eſt une eſpèce de Bouquet, dont je crains que vous ne trouviez les fleurs d'une odeur un peu trop forte. En effet je les ay cueillies ſur le Parnaffe pendant la nuit, & à la dérobee. J'ay pû y eſtre trompé, & avoir pris des Pavots pour des Roſes. Cependant j'eſpere que leurs couleurs ne vous déplaiſent pas. Vous aimez naturellement les fleurs, celles qui naiſſent dans les champs, comme celles que

son cultive dans les Parterres,
 & vous ay veuë souvent pren-
 dre plaisir à vous coiffer, & de
 même que cette Bergere de
 l'Amince du Tasse,

*Dans une agreable prairie,
 Qui brilloit de l'éclat de diverses
 couleurs;*

*Un jour la Bergere Silvie
 Estoit toute occupée à se parer de
 fleurs,*

*Tantost des plus fraîches éclos-
 ses,*

*Elle prend des Lis & des Roses,
 Et les approchant de son teint,
 Vaine d'estre plus belle on la voyoit
 sourne,*

158 MERCURE

Et ce souris sembloit leur dire.
Belles fleurs, vostre éclat par la
mienne est éteins.

J'ay fait vous une ample vi-
ctoire,

Je ne vous pose point pour mon
ajustement,

Mais je vous pose seulement,
Pour vostre honneur, & pour
ma gloire.

C'est ce que vous pourriez
dire avec plus de justice que
cette Bergere, si la modestie
qui accompagne toute vos pa-
roles & toutes vos actions, ne
vous défendoit même d'en
avoir la pensée. Quoi qu'il en

soit, si par hazard ces Vers
vous plaisent davantage que
ceux du bouquet, & compa-
raison pour comparaison, si
vous aimez mieux ressembler
à la Sylvie du Tasse qu'à l'He-
lene d'Homere vous n'avez
qu'à choisir. Je seray ravy
que le Poëte Italien repare ce
que le Poëte Grec m'a fait di-
re, & me fournisse quelque
chose qui puisse vous divertir
& vous marquer que je suis
plus que personne du mon-
de. Vostre, &c.

Le Cavalier ne fit pas cette le-
cture sans être souvent inter-

rompu par les loüanges qu'on donna à cette Lettre, ce qui causa un peu dealousieaux Dades n'avoir pas receu un pareil bouquet, & de de pit aux Cavaliers de n'en avoir pas fait autant, mais les uns & les autres dissimulerent par politique & par conplaisance gour la Reine, & ce fut à qui l'aplaudiroit davantage; après quoy toute la compagnie se leva voyant que le jour baïsoit & qu'il estoit temps de s'en retourner. La premiere Helene qui estoit à la teste de la Troupe, marchoit fort len-

GALANTE 161

sement, & l'ayant fait repasser par dedans la grande allée, en entendit des violons & des hauts bois en aprochant de la Grotte, qui avoient commencé a jouer aussi tost qu'ils avoient aperçû la Compagnie, suivant l'ordre qu'on leur en avoit donné. Les Cavaliers se regarderent l'un l'autre, comme pour se demander d'où cela venoit, & les Dames affecterent de n'en estre pas moins surprises. Ne seroit ce point, dit la premiere Helene avec une fort grande naïveté, quelque partie de la Ville qui vien-

Decembre 1699.

O

162 MERCURE

droit souper icy ; allons, ajouta-t-elle en avançant le pas en prendre nostre part , ce sont peut-estre de nos amis. Mais estant arrivez à la Grotte , on fut encore plus surpris de trouver une Collation magnifique, & de ne voir que les violons & quelques laquais qui avoient changé de livrée pour n'estre point connus. Ce regale qui sembloit à tous les Cavaliers un Festin dressé par les Fées , leur fit dire de fort jolies choses ; mais les trois Helenes les ayant fait entrer dans la Grotte , aidez-nous, leur dirent-elles

GALANT. 165

les, & deffaire cet enchanement, & voyons si cette colation est feinte ou véritable. Alors commençant à deviner l'Enigme, ils se mirent à table avec ces Dames, & se disposèrent à bien célébrer cette Feste. Mais le lieu & le repas méritent bien aussi que je les décrive en peu de mots.

Cette Grotte est au milieu du Bois, au dessus du grand Bassin, & à l'extrémité du rond auquel aboutissent toutes les allées. Elle est spacieuse & en espee d'Octogone, ingénieusement travaillée au de-

Oij

164 **MERCURE**

dans, d'une Rocaille curieuse & recherchée. Seize Statuës qui sont placées dans les Angles la soutiennent au lieu de Colonnes & la partagent en autant de niches où l'on se cache lorsqu'on fait jouer les eaux. Ces figures représentent des Naiades & d'autres Divinites de Fontaines. Une grande Coquille s'avance de leur Piedestal, dans laquelle tombe l'eau qu'elles rendent par les yeux & par la bouche, & qui forme une petite Cascade qui fait un fort joly effet quand elles jouent; chaque niche a

GALANT 165

un siege de marbre proprement taillé. La Grotte qu'on avoit illuminée paroissoit toute en feu. Un grand Lustre de Cristal pendoit de la voute, & chaque Figure tenoit une grosse Bougie à la main, ce qui joint à la Rocaille qui est tres-brillante & bien diversifiée rendoit cette Grotte si lumineuse, que le Ciel n'a point de couleurs plus vives qu'elle en avoit alors. Chaque Niche estoit garnie d'un riche Carreau, & on avoit placé au milieu de la Grotte un grand Rond qui entenoit toute la ca-

166 MERCURE

pacité, en sorte qu'elles ser-
voient de sieges pour la Table
qui étoit de huit couverts. Une
grande Corbeille s'élevoit
dans le milieu qui représentoit
le Rocher dont j'ay parlé.
Quatre autres plus petites &
de différente, Figures garnies
de Fleurs estoient placées sur
les costez entre quatre Bassins
aux quatre coins, accompa-
gnez de huit petits plats, &
d'un grand nombre d'assiettes
& de Porcelaines hors d'œu-
vres, le tout éclairé de quan-
tité de Flambeaux & de Giran-
doles.

GALANT. 167

Le Buffet estoit placé entre les Fontaines & la Grotte, magnifique & proprement dressé. Le grand nombre de flambeaux dont il estoit éclairé, & qui réfléchissoient dans le jet d'eau qui s'élevoit au dessus, le rendoit encore plus riche, car il sembloit que chaque bassin estoit rempli de perles & de pierres précieuses. Enfin, rien n'égalait la brillante clarté du buffet & de la grotte. Joignez à cela la beauté des Dames, & la richesse de leurs habits ; car elles estoient fort parées, aussi-bien

168 MÉRACURE

que les Cavaliers qui estoient tous dorez ce jour-là. Le coloris des fruits, & l'émail des fleurs dont la table estoit ornée, toutes ces choses faisoient un spectacle si charmant, que j'aurois besoin de tout ce que la Poësie a de plus brillant & de plus pompeux pour en faire la description : mais je croy qu'il vaut mieux laisser agir icy l'imagination du Lecteur.

Les Violons & les Hautbois estoient placez sur les deux costez, à l'entrée de la Grotte; & les Domestiques aux deux

GALANT. 169

deux bouts du buffet, pour donner aux Cavaliers ce dont ils avoient besoin pour servir les Dames, car il n'y avoit point de passage autour de la table, mais pour la commodité de ces Ecuyers, on avoit mis des verres & des caraffes pleines de vin & de liqueurs dans les coquilles du piedestal des Figures, & pour de l'eau, il ne falloit que les faire jouer pour en avoir de la meilleure du monde. Chaque Cavalier avoit soin de sa Dame.

Mais si la décoration estoit charmante, le repas estoit

Decembre 1699.

P.

170 MERCURE

delicieux. C'estoit un ambigu de fruits , de confitures seches & liquides , de viande & de poisson, car il y en a en ce pays-là d'excellent , & en abondance , de mer & d'eau douce ; le gibier y est aussi commun , ainsi la chere fut entiere ; mais ce qu'on trouva de plus exquis & de meilleur goust , ce fut trois assietes de tourtes , de pastes & de compotes, que les trois Helenes avoient apprêtées elles mêmes à l'envi l'une de l'autre. Chacune élevoit le plat de son métier , & leurs Champions furent fort em-

barraſſez à leur diſtribuer des
louanges, & à ſe tirer d'intri-
gue. Il falloir manger, il fal-
loit approuver, & on n'en
eſtoit pas quitte pour cela, il
falloit encore ſe déclarer pour
l'une des trois aimables Cuiſi-
nieres; & chaque Paris auroit
voulu donner le prix à ſon
Helene. Mais enfin, après
une agréable conteſtation,
tous les gouſts & toutes les
voix ſe réunirent en faveur de
la Reine de la Feſte, dont le
mets fut jugé le plus excel-
lent.

Pour remercier les trois
Pij

172. MERCURE

Helenes, & terminer la dispute, on but leurs santez dans les formes; & lors qu'elles en firent raison, un des Cavaliers qui a la voix tres belle, & qui chante d'une methode à faire plaisir, parodia sur le champ une vieille chanson qui a eu grande vogue autrefois.

*Ah ! que vous estes divines
Toutes trois au verre à la main !
On vous doit, belles Confines,
Tout l'honneur de ce festin.
Ne vous ennuyez pas à table,
Et faites que le vin petille dans
vos yeux;
Bacchus en sera plus aimable.*

Et l'Amour s'en trouvera
mieux.

On applaudit au Cavalier, & les trois Helenes, pour répondre à la chanson, & pour remarquer à toute la Troupe, qu'elles estoient d'humeur à se bien réjouir, continuèrent le repas avec tout l'enjouement & toute la vivacité possible, ce qui dura jusqu'à neuf heures du soir qu'on sortit de la Grotte, & que la Compagnie se retira.

Toute la Troupe ayant reconduit la Reine de la Feste chez elle, on fut extrême-

P. iij.

ment surpris d'entendre encore les Violons, qu'on avoit congédiez à la sortie du Parc, mais qui avoient pris le devant, & qui jouïoient dans la grande Salle du Logis, qui estoit fort éclairée, & dans laquelle un Cercle du plus beau monde de la Ville qu'on y avoit invité, les attendoit pour commencer un Bal, que le Cavalier, Parent des trois Helenes, avoit fait préparer avec beaucoup de secret. & de diligence pendant qu'on estoit à la promenade, & qu'il avoit résolu de leur donner

ce jour là. Ce Cavalier, qui fait tres-bien les choses, fut ravi d'avoir eu l'occasion de la Grote pour les surprendre, comme elles avoient fait toute la troupe. Comme la premiere Helene demeure avec sa Sœur, chez une Dame Veuve qui est leur Tante commune, cette Dame avoit pris la peine de faire executer les ordres du Cavalier ; en sorte qu'on n'admira pas moins sa galanterie & sa magnificence dans la Colation qu'il fit servir au Bal, où rien ne manquoit, comme s'il avoit eu

P iij

176 **MERCURE**

huit jours à s'y préparer, & il n'y avoit que la feste de la Groie qui pouvoit luy disputer le prix. Les trois Helenes qui ont eu l'honneur de danser plusieurs fois devant Son Altesse Royale, & quelques-uns des Cavaliers, se surpasserent ce soir-là, & s'attirerent les loüanges & les applaudissemens de toute l'Assemblée. Le Bal finit à quatre heures après minuit ; & c'est ainsi que se termina la Feste des trois Helenes , le jout de leur Patrone , dix huitième d'Aoust dernier.

GALANT. 177

Heureux qui a l'esprit bien tourné , & à qui une bonne éducation a osté les dangereux sentimens de vanité que fait prendre l'amour propre , quand il n'est point corrigé par la raison ! Un jeune Marquis flaté de sa bonne mine , & de se voir un grand bien proportionné à sa naissance , donna dans des airs de fierté & de hauteur qui le rendirent insupportable à tous ceux qui eurent quelque commerce avec luy. Il se croyoit tout parfait , & sa Mere qui en estoit idolâtre , s'aveuglant

178 MERCURE

encore plus que luy sur ses défauts , loin de travailler à l'en defaire , nourrissoit le sot orgueil qui l'empêchoit de les voir. Elle se persuadoit que tout le monde prévenu comme elle , trouvoit en luy le merite qu'elle se plaisoit à luy donner ; & à force de luy applaudir en toutes choses , elle le mettoit hors d'estat de s'imaginer qu'il püst manquer en aucune. Comme son Pere qu'il avoit perdu de fort bonne heure , l'avoit laissé extrêmement riche , elle ne luy avoit rien épargné des ses plus ren-

dres-années; & l'habitude qu'il avoit prise de faire le Maistre, parce qu'elle vouloit qu'on luy obeïst si tost qu'il parloit luy avoit donné des manieres si imperieuses, & si éloignées de la politesse, que tous ses discours, ainsi que la pluspart de ses actions, n'estoient remplies que d'impertinence. Son titre de Marquis fort bien fondé, & la figure que luy faisoit faire une assez grosse dépense, qu'il estoit en estat de soutenir sans s'incommoder, luy avoient si fort enflé le cœur, que ne prenant au-

180. MERCURE

cun soin d'examiner si ces avan-
 tages seuls pouvoient faire
 l'honneste homme, il s'aban-
 donnoit à ce qu'il pensoit de
 luy, & se croyoit supérieur
 presque à tout. Ces folles idées
 le laissant sans aucune atten-
 tion sur l'humeur hautaine qui
 le rendoit méprisable, il n'avoit
 en veüe que ce qui le distin-
 guoit du costé de la fortune,
 & persuadé qu'il faisoit hon-
 neur par tout où il vouloit
 bien aller, il disoit mille fa-
 daises qui faisoient connoi-
 stre son peu de bon sens. Ain-
 si il faisoit l'ennuy de toutes

les Compagnies lors qu'il en croyoit faire le plaisir, & n'ayant point l'esprit assez fin pour developper ce qu'il pouvoit y avoir d'offençant pour luy dans les contreveritez qu'on luy disoit, il demeuroidans l'antoufiasme de luy-même, & ne sortoit point de son ridicule caractere. Il avoit un Frere moins âgé que lui de trois ou quatre ans, d'un exterieur qui ne frapoit pas d'abord, mais d'autant plus digne d'estre estimé des honnestes gens, qui s'estant formé sur le contraire de ce qui le choquoit

182. MERCURE

dans son aîné, les deffauts
avoient esté un miroir, ou il
s'estoit toujours regardé pour
les éviter. Il y avoit parfaite-
ment bien réussi, & autant que
l'un avoit de mauvaises qua-
litez, autant l'autre en faisoit.
Il voit qui luy gaignoient tous
les cœurs. L'intérêt que le
sang luy faisoit prendre à la
réputation de son aîné luy fai-
sant une espece de devoir de
ne luy pas déguiser combien
ses façons d'agir estoient cho-
quantes, il l'avertissoit sou-
vent de ce qu'on disoit de luy
dans le monde & tâchoit de

luy faire concevoir que ses
airs presomptueux luy feroient
un tort irreparable, s'il conti-
nuoit à se trop remplir de sa
qualité, mais le Marquis étoit
trop au-dessus des remontrances
pour y déferer. Il s'aigrit
contre les avis sinceres qui au-
roient dû le faire entrer en
luy même & la liberté que son
Cadet se donnoit de trouver
quelque chose à redire en luy,
le piqua si fort que ces mar-
ques d'amitié furent pour luy
des offenses qu'il ne put luy
pardonner. La Mere qui prit
parti dans ce différend, pou-

184 **MERCURE**

jours entestée pour son Idole dont elle adoroit toutes les fortifés, traitoit son Cadet de capricieux & d'extravagant, & ne faisoit que luy repeter imprudemment qu'il oublioit le respect qu'il devoit à son aîné. Le Marquis tirant avantage de ce prétendu respect que luy devoit attirer son droit d'aînesse, qui luy donnoit d'un autre costé deux fort belles Terres qui faisoient la plus considerable partie du bien de cette Famille, regardoit son Cadet de haut en bas, & se plaignoit hautement de ce

qu'il refusoit de s'assujettir à des devoirs qui auroient esté plutôt d'un Domestique pour qui l'on a de certains égards, que d'un Frere que la naissance avoit rendu son égal. Le Cavalier avoit le coeur trop bien fait pour estre capable d'un pareil abaissement. Quoy, que son bien ne fust pas considerable, à le comparer avec celui du Marquis, il ne pouvoit oublier ce qu'il estoit ne, & l'estime où il se voyoit chez tous les honnestes gens, le consoloit du desavantage d'avoir partagé la succession de-

Decembre 1699.

Q

186 MERCURE

son Pere avec une si grande inégalité. Tout le monde luy applaudissoit , & ce consentement general à luy donner des loüanges, fit monter jusqu'à une espece de fureur , l'aversion que son Frere prit pour luy. Il le traversoit dans tous ses desseins, & pour le punir de ce qu'il ne vouloit pas le flater dans ses caprices, il n'y avoit point de mauvais offices qu'il n'essayast de luy rendre. Le Cavalier fut assez heureux pour gagner les bonnes graces d'une Demoiselle pleine de sagesse & de vertu, & quiluy des-

voit apporter beaucoup de bien par son mariage. Elle étoit fille d'un homme, qui quoy qu'avare, ne laissa pas de recevoir la demande que le Cavalier en fit, par le besoin qu'il avoit d'une alliance qui le pût mettre à couvert d'une recherche qu'il apprehendoit. Le Marquis n'eut pas si-tôt appris sa bonne fortune, qu'il employa toutes sortes de moyens pour l'empêcher d'en jouir. Il fit dire tout ce qui pouvoit détourner le Pere d'achever le mariage, & s'il s'en fust rapporté aux portraits hideux

Q ij

188 MERCURE

qu'on luy fit du Cavalier, c'estoit un dissimulé, un fourbe, qui sous quelques belles qualitez apparentes, avoit des deffauts à faire horreur. Il n'y avoit jamais eu d'ame plus double, point de bien, nulle probité, perfidie en tout, & peu d'assurance pour sa vie, s'il avoit quelque avantage à attendre par sa mort. Cela fit d'abord quelque impression sur l'esprit du Pere, mais les avis qu'il recevoit comme venant de gens inconnus, dont la médifance estoit ou-

GALANT. 189

trée , le témoignage que rendoit la voix publique , en faveur du Cavalier, l'emporta sur des rapports qui ne méritoient aucune croyance. Ainsi le Mariage estoit sur le point de se conclure , lorsque le Marquis qui vouloit le rompre , à quelque prix que ce fust , s'avila d'un expedient qui ne pouvoit manquer de luy réussir. Il alla trouver le Pere , se déclara Amant de sa Fille , qu'il avoit , luy disoit il , examinée en plusieurs rencontres , & la demandant en mariage , il le

190 MERCURE

laissa maître des conditions. Le Pere qui le connoissoit Marquis à bon titre, & d'une grande opulence, luy répondit d'abord qu'il ne pouvoit croire qu'il voulust luy faire l'honneur d'estre son Gendre, & le Marquis pour ne luy laisser aucun doute qu'il ne luy parlât de bonne foy, voulut signer un Contrat sur l'heure avec un dédit de dix mille écus de part & d'autre. Cela fut exécuté avant qu'ils se séparassent se tenant tous deux fort assurez que la Demoiselle y consentiroit avec plaisir, le Marquis sur

la confiance qu'il avoit en sa bonne mine & en ses grands biens, & le Pere, sur l'autorité qu'il pouvoit prendre sur elle, mais son caractere ne leur estoit pas connu. Elle ne se laissa, ny éblouir par les avantages qui luy estoient sûrs en épousant le Marquis, ny intimider par les menaces de son Pere, si elle refusoit de se soumettre à ses volontez. Elle luy dit nettement qu'elle ne se résoudroit jamais à estre la femme d'un homme qu'on traitoit de ridicule dans toute la Ville, & qu'après qu'il luy

192. MERCURE

avoit permis de prendre de l'engagement avec son Frere, elle n'estoit point capable de luy manquer de parole. Il luy demanda tout en colere si elle vouloit qu'il payast dix mille écus, portez par l'article du dédit. La Demoiselle tint ferme, preferant toujourns le merite à l'interet, & enfin pour se délivrer des persecutions qu'elle en recevoit, comme elle vit qu'il ne luy laissoit que le choix du Marquis ou d'un Convent, elle prit ce dernier parti, n'ayant jamais eu beaucoup d'attachement pour le monde.

GALANT. 193

monde. Son Pere n'eut garde de la retirer, puisque rien ne pouvoit rendre le dédit nul que sa retraite dans un Monastere. Elle y prit l'habit quelque temps après, & le Contrat ne perdit sa force qu'après qu'elle eut fait profession. Le Marquis qui n'en avoit point le cœur touché, & qui ne s'estoit resolu à l'épouser que pour l'oster à son Frere, se consola aisément de l'avoir perduë. Le tort qu'il luy avoit fait, luy fut un sujet de vray triomphe, & il s'en vanta par tout, sans se mettre en peine
Decembre 1699. R

194 **MERCURE**

de la mauvaise reputation que luy attiroit cette injustice. Le Cavalier, qui estoit obligé à la Demoiselle, de la fermeté avec laquelle elle estoit entrée dans ses interests, ne put la blasmer de la résolution qu'elle avoit prise de l'abandonner pour se donner toute à Dieu, quand il sçut que ce sacrifice avoit fait son bonheur & son repos, & qu'elle estoit pleinement contente. La mauvaise volonté que son Frere avoit pour luy augmentant toujours il estoit resolu de ne plus songer à se marier,

GALANT. 195

lorsque son étoile l'entraîna vers une jolie personne, à qui il ne put s'empêcher de chercher à plaire, & à qui il plut effectivement. Lors qu'elle l'eut bien connu, elle écouta sérieusement les galanteries qu'il luy disoit, & comme ils convinrent de leurs faits pour un mariage, où ils se trouverent tous deux également disposés, le Cavalier luy demanda en riant s'il ne devoit pas apprehender qu'on luy préférast son Frere, qui pour le troubler dans son bonheur viendroit luy offrir des avantages.

Rij

qu'elle ne pouvoit trouver avec luy. La Belle qui entendit ce qu'il vouloit dire, par la connoissance qu'elle avoit de son aventure, luy répondit qu'elle n'estoit pas de moins bon goust que la premiere personne qu'il avoit aimée, & qu'estimant le merite préféra-blement à toutes choses, elle avoit cet avantage qui man-quoit à l'autre, qu'elle ne dépendoit que d'une Mere qui l'aimoit trop tendrement pour ne la pas laisser dans une entière liberté de choix. Là dessus elle fit une réflexion qu'elle ne vou-

lut point cacher à son Amant, le priant de vouloir bien la favoriser dans un dessein qui le vangeroit de l'injuste aversion de son Frere, & luy donneroit en même temps une grande joye s'il réussissoit. Elle avoit une Amie, un peu coquette à la verité. & d'une humeur brusque, mais qu'on pouvoit dire toute belle, & qui estoit fort capable d'ébloüir par un vif éclat qui surprenoit. Elle estoit d'une fort bonne Maison, & ne manquoit pas de bien en apparence, parce qu'elle avoit

R iij

198. MERCURE

une belle Terre, sur laquelle ceux de la Famille avoient presté de fort grosses sommes à son Pere, mort depuis deux ou trois ans, en sorte que ces dettes n'estant point connues, les créanciers attendoient à faire leurs diligences, que la Demoiselle fust mariée, afin de ne point effaroucher les Partis qui pourroient se presenter. Il s'agissoit d'obtenir du Cavalier qu'il s'en déclarast l'Amant, pour voir s'il ne prendroit fantaisie au ridicule Marquis de luy vouloir enlever cette seconde Maistresse. Le Cava-

GALANT.



lier opposa d'abord la contrainte chagrinante où il seroit d'avoir à passer ailleurs des heures que son amour luy voudroit donner, & pour remédier à cet inconvenient, la Belle promit qu'elle se rendroit tous les jours chez son Amie, où ils se pourroient entretenir avec toute liberté. Elle ajouta en riant qu'il y alloit de ses interets de veiller à sa conduite, de peur qu'il ne se laissast toucher aux charmes de son Amie. On prit ses mesures, & la chose fut très-bien exécutée. Les soins

R. iiij

200 MERCURE

assidus qu'on vit que le Cavalier rendoit à cette charmante Amie, firent répandre le bruit qu'il en estoit amoureux. Le Marquis mit aussi tost des gens en Campagne pour empêcher qu'il ne réussist, & les choses paroissant prestes à estre conclues, il alla trouver la Demoiselle, qu'il plaignoit de l'aveuglement où elle étoit de vouloir bien épouser son Frere qui n'avoit point de fortune, elle qui par sa beauté & par son merite pouvoit prétendre aux meilleurs partis. La Belle joua son rôle avec

une adresse merveilleuse , & luy ayant dit que la naissance estoit ce qui la touchoit le plus , il luy dit enfin qu'il luy sçavoit bon gré de ce sentiment & qu'il vouloit la faire Marquise. Elle feignit quelque temps de ne vouloir point se rendre , & la mere à qui la proposition du Marquis fut communiquée , gronda fortement sa Fille de ce qu'elle balançoit à accepter une fortune si considerable, pour tenir parole au Cavalier. Cette gronderie parut l'ebranler , & elle se disposa enfin à obéir à sa

202 MERCURE

Mere, pourveu que le mariage se fît en secret afin de s'épargner les reproches que son Amant auroit sujet de luy faire. Le plaisir que le Marquis esperoit tirer de l'accablement où seroit son Frere, en perdant ce qu'il croyoit qu'il aimoit, le fit insister à demander qu'on fît hautement la chose. Il prétendoit que l'honneur d'estre sa femme devoit prévaloir à tout, & qu'il n'y avoit point de considération qui pût l'emporter sur cette gloire. Ainsi le mariage fut fait avec toutes les solemnitez requises, & il

en coûta un faux desespoir au Cavalier qui se vit heureux bien tost après, en épousant une personne toute pleine de mérite, & qui avoit un bien fort considerable. Un Mariage si prompt fit ouvrir les yeux aux présomptueux Marquis. On ne luy déguisa point qu'il avoit esté jouë, & le chagrin qu'il en eut, joint à ce qu'il découvrit du mauvais estat où estoient les affaires de sa femme, commença entr'eux un grand divorce. Il luy reprocha qu'elle estoit gueuse, & elle qu'il estoit un ridicule

204 MERCURE

achevé. Ce furent des démêlez, qui loin de finir se renouveloient de jour en jour, & comme la Dame aimoit les plaisirs, & qu'elle prestoit l'oreille aux douceurs, la jalousie s'y mella, & le Marquis entreprit de faire mettre sa femme dans un Monastere. Elle eut de puissans amis qui prirent ses interets, & le mauvais succès de son entreprise l'affligea si fort, qu'il tomba dans une fievre qui l'emporta en fort peu de temps. Ainsi le Cavalier se vit possesseur de tous ses biens, & eut le plaisir de

faire prendre le nom de Marquise à la personne du monde qu'il aimoit le plus, & que sa tendresse & sa générosité pour luy en rendoient si digne.

M^r Chevillard, Historiographe de France, vient de nous donner une nouvelle Carte de Chronologie, de Genealogie, & de Blason, laquelle comprend la Succession Chronologique & Historique du Comté & Duché de Bar, depuis son origine jusques à present, commençant à Federic I. Duc de la Haute

206 MERCURE

Lorraine. Mozelane, qui fit bâtir un fort Chasteau en un lieu nommé Banis, pour s'opposer aux courses que les Champenois faisoient sur ses Terres. Ce Chasteau leur servit de barriere, d'où l'on a dit *Bar au Duc*, ou *Bar le Duc*, ce qui a donné le nom au Comté & Duché de Bar. Federic II. Duc de Lorraine & Duc de Bar, Petit fils de Federic I. ne laissa point d'Enfans mâles, mais seulement deux Filles, dont l'une nommée Sophie, porta le Comté de Bar dans la Maison de

GALANT. 807

Montbelliard, par son mariage avec Louis, Comte de Montbelliard, & cette Terre a resté avec le titre de Comté dans cette Maison jusqu'en 1357. que le Roy Jean l'érigea en Duché pour Robert premier du nom, Comte de Bar, en luy faisant épouser sa Fille, Marie de France. Ils eurent deux Enfans mâles, qui furent Edoüard III. Duc de Bar, mort sans postérité, & Louïs, Cardinal & Evesque de Verdun, qui fut Duc de Bar après la mort de son Frere Edoüard III Yoland de Bar, leur Sœur,

208 **MERCURE**

fut mariée à Jean, Roy d'Arragon, & de leur mariage vint une Fille, nommée Yoland d'Arragon, qui épousa Loüis d'Anjou, Roy de Sicile & de Jerusalem. Loüis d'Anjou fut Pere de René d'Anjou, pour lors Comte de Guise, auquel le Cardinal de Bar, son grand Oncle, donna le Duché de Bar en 1418. Ce René d'Anjou, Duc de Bar, fut depuis Roy de Sicile & de Jerusalem, & épousa Isabelle de Lorraine, Fille unique & heritiere de Charles I. du nom, Duc de Lorraine, qui le rendit pos-

GALANT. 209

seigneur de ce Duché. Ainsi il fut Roy de Sicile, de Jerusalem, Comte de Guise & Duc de Bar par ses Ancestres, & Duc de Lorraine par sa Femme, de sorte que le Duché de Bar ayant passé dans la Maison d'Anjou, en sortit faute de posterité masculine, par le mariage d'Yoland d'Anjou, Fille du Roy René, & d'Isabelle de Lorraine, avec Ferry de Lorraine, Comte de Vaudemont, Cadet de cette illustre Maison, & ce mariage faisant rentrer le Duché de Lorraine dans cette Famille, réunit

Decembre 1699. S

210 **MERCURE**

les deux Branches Aînée & Cadette ensemble. Elles ont continué la posterité jusqu'à aujourd'huy, & les deux Duchez de Lorraine & de Bar n'en ont point esté separez. L'on voit dans cette Carte une Ligne de ving six degrez de generation & de consanguinité depuis Federic I. jusques à S. A. R. Monsieur le Duc de Lorraine, dont le jeune Prince son Fils, né le 26. Aoust dernier, fait le vingt-septième degré. On y voit aussi un Pennon genealogique, orné des ornemens Ducaux, avec les

GALANT. 211

supports tels que les porte
la Maison de Lorraine. De
vingt. six degrez ; commen-
çant à S. A. R. Madame Eliza-
beth. Charlotte d'Orleans ,
Epouse de Monsieur le Duc
de Lorraine , jusqu'à Beatrix ,
Sœur du Roy Hugues Capet ,
Epouse de Federic I. Duc de
Lorraine , l'on distingue ceux
qui ont esté Ducs de Bar par
leur Manteau. On n'en a point
mis à ceux qui n'ont point por-
té cette qualité , sinon aux
trois premiers Ducs de Lor-
raine Mozelane Federic I.
Theodoric , & Federic II. L'on

S ij

212. MERCURE

voit encore dans la même Carte les changemens des Armes de Lorraine , tant par celuy des pieces , que par celuy des alliances ; je dis le changement des pieces , parce que les anciens Ducs de Lorraine Mozelane portoient d'argent au Cerf de gueules , sommé d'or , & presentement ils portent d'or à la bande de gueules , chargée de trois Allerions d'argent , les ayant changées depuis. Il y a des Auteurs qui attribuent ce changement à Godefroy de Bouillon , Roy de Jerusalem. Ils disent , qu'é-

GALANT. 213

tant au Siege de cette Ville, il enfile trois Aiglettes d'un seul trait de flèche, & que cela donna lieu à ce changement d'armoiries-de la Maison de Lorraine. René, Duc de Lorraine & de Bar, prit les Alliances d'Yoland d'Anjou, sa Mere, posant le sur tout des armes de Lorraine. Il épousa Philippe d'Egmont, & son Fils Antoine, Duc de Lorraine & de Bar, augmenta celles de sa mere Philippe d'Egmont. Depuis ce temps, la Maison de Lorraine n'a point changé. Ils ont porté party de trois coupez

214 **MERCURE**

d'un , qui font huit quartiers ; au premier de Hongrie , au second de Naples - Sicile ; au troisiéme de Jerusalem ; au quatriéme d'Arragon , qui font quatre Royaumes en chef , soutenus de quatre Duchez en pointe ; le cinquiéme & premier de la pointe , d'Anjou ; le sixiéme de Guel-dres ; le septiéme de Juliers ; le huitiéme de Bar , & sur le tout de Lorraine.

Ledit S^r Chevillard nous a aussi donné depuis peu les Grands - Maistres de France jusques à Monsieur le Prince ,

GALANT: 215

qui est presentement revêtu de cette grande Charge, qui estoit dans la premiere Race de nos Rois, dits Merovingiens, celle de Maire du Palais. Dans la seconde, dite des Carolovingiens, ceux qui possedoient cette même Charge, prirent le Titre de Comtes du Palais, de Comtes de Paris, & de Ducs des François, la qualité de Maire ayant esté supprimée, & sous la troisième Race, dite des Capetiens, cette qualité de Comte du Palais fut aussi supprimée, & celle de Grand-Maistre de Fran-

216 MERCURE

ce , ou de Souverain Maître d'Hostel de la Maison du Roy, fut attribuée à ceux, qui ont esté revestus de cette dignité, avec quelque difference pour l'autorité de ces anciennes Charges. Je vous ay dit dans ma Lettre du mois d'Octobre dernier , qu'il y faisoit travailler ; elle est presentement achevée, & il travaille à d'autres Ouvrages qui feront plaisir au Public Il demeure toujours à Paris , rue neuve nôtre Dame.

M^r le Noble , dont plusieurs ouvrages vous ont fait connoître

GALANT. 217

noître le caractère , vient de nous donner un Livre nouveau sous le titre de l'*A-vare genereux*. C'est la continuation des Promenades & Aventures Galantes , dont vous avez vû les commencemens. Celles de l'Avare dont je vous parle , renferment deux Historiettes, dont l'une est intitulée , *le Mort marié*, & l'autre , *le Faux Rapt*. Le Personnage de M^r Siffleurin qu'il introduit , est extrêmement divertissant. Les expressions dont il se sert pour

Decembre 1699. T.

218 MERCURE

le bien dépeindre , ont quelque chose de si vif & de si plaisant , qu'on voudroit toujours entendre parler de luy. Ce livre se vend chez le S^r de Luyne , Libraire au Palais , dans la Salle des Merciers , à la Justice.

Le Sieur Florent le Comte , Sculpteur & Peintre à Paris , à faire imprimer le troisiéme & dernier volume de son Livre , intitulé *Cabinet des singularitez d'Architecture , Peinture , Sculpture & Gravure , ou Introduction à la connoissance des plus beaux Arts figurez sous les Ta-*

bleaux, les Statues & les Estampes. Ce troisieme volume contient

Tout ce qui se peut dire des Francois Illustres, par rapport à la Vie des anciens Peintres de ce Royaume, & des jugemens qu'ils ont faits sur les Ouvrages les uns des autres.

Ce qui regarde quelques autres Peintres Etrangers, dont la suite des deux precedens volumes n'avoit pas permis à l'Auteur de parler.

La Description exacte des Tableaux, & autres pieces de Sculpture & de Gravure de M^{rs}

T ij

220. MERCURE

de l'Academie Royale, qui ont
esté exposez publiquement
dans la grande Gallerie du
Louvre, pendant le mois de
Septembre de l'année 1699.

Un Catalogue exact des
Portraits des Sadelers.

Tout ce qui se peut dire en
general des Graveurs de tou-
tes les Nations; de la Graveu-
re, & des differentes suites
d'Estampes.

Les Catalogues bien dispo-
sez par matieres & par Maî-
tres, de tout ce qui a esté
gravé d'après Raphaël & d'a-
près M^r le Brun.

Ce livre se debite chez l'Auteur, rue S. Jacques, proche la Fontaine Saint Benoist, au Chiffre Royal, & dans la même rue chez les Sieurs Estienne Picart, Graveur du Roy, au Buste de Monseigneur, près les Mathurins, & Nicolas le Clerc, près les Mathurins, à l'Image Saint Lambert, qui demouroit cy. devant sur le Quay des Augustins, près l'Hostel de Luynes.

Le goust des Contes des Fées n'est point encore passé, & l'on en trouve un nouveau chez le S^r Guignard, Libraire.

T iij

222. MERCURE

rue Saint Jacques, intitulé le
Portrait qui parle. Il est dédié à
 Madame la Présidente de Me-
 me. C'est tout ce que je vous
 en diray, car le pouvoir des
 Fées n'ayant point de bornes,
 vous ne devez vous attendre
 qu'à des aventures extraordi-
 naires; mais ce qu'on trouve
 chez le même Libraire, & qui
 ne peut être lu avec trop d'at-
 tention, c'est un livre nouveau
 intitulé *le commencement de la*
Sagesse. L'Écriture nous ap-
 prend qu'il consiste dans la
 crainte du Seigneur, & com-
 me on ne peut le craindre

sans prendre soin de fuir le peché, cette fuite du peché est la matière qui est traitée dans ce livre. Le Pere de Corbeville, Jesuite, qui en est l'Auteur, en a formé trois Chapitres, divisez chacun en huit paragraphes. Le premier Chapitre traite du Peché par rapport à l'homme, le second en traite par rapport à Dieu, & le troisiéme, par rapport aux peines qui le suivent. Les Paragraphes sont courts, mais pleins de solides vérités, & qui sont aussi propres à satisfaire l'esprit par la beauté des

T iij

224 **MERCURE**

pensées, qu'à porter l'ame à pratiquer la vertu par l'horreur que le Peché doit donner.

M^r le Comte d'Oñate mourut à Madrid le 5. du mois passé. Il estoit Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison d'or, premier Gentilhomme de la Chambre, & Grand-Maître des Postes. Le feu Comte d'Oñate, son Pere, avec les mêmes honneurs, avoit esté. Viceroy de Naples, après avoir esté Ambassadeur à Rome. Le dernier

mort avoit épousé la Sœur du Prince de Ligne, Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison d'or, Prince de l'Empire, Souverain d'Amblise & de Fagnoles, Gouverneur de Limbourg, & Capitaine General des Armées du Roy d'Espagne. Cette Veuve est Sœur aussi par conséquent du Prince de Ligne, Marquis de Mouy qui est en France, & à qui Henry premier Prince du Sang de Lorraine, Marquis de Mouy, a laissé généralement tous ses biens, aux conditions expressees de

226 MERCURE

porter son nom, couleurs
& armes, (ce Henry de Lorraine estoit Frere de Louis de Lorraine, Grande Metc de M^r le Marquis de Mouy qui luy a succedé. Il est Fils du feu Prince de Ligne, Viceroy de Sicile, Gouverneur de Milan, Chef du Conseil d'Espagne, & de feuë Claire Marie de Nassau, sœur du Prince de Nassau, Aîné de la Maison de Nassau, & par là fort proche Parent du Roy Guillaume, Roy d'Angleterre. Les Princes de Ligne sont Princes par eux-mêmes, & il y a cent ans

que l'Empereur Rodolphe II.
 accorde les honneurs, rangs,
 & prerogatives des Princes de
 l'Empire, à Lamoral, Prince
 de Ligne, pour luy & pour les
 siens, Aînez & Cadets, mâles
 & femelles, à perpétuité. Ce
 Titre parmy d'autres distinc-
 tions de cette illustre Famille,
 porte, expressement que la
 Titre de Grand d'Espagne &
 les plus grands honneurs de
 principauté & d'elevation,
 sont, d'un temps immémorial
 dans cette Maison, & que le
 Collier de la Toison d'or y est
 héréditaire.

228 MERCURE

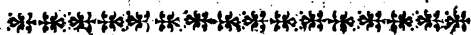
Mademoiselle de Stafford a épousé au commencement du mois passé à Saint Germain en Laye. M^r Plowden, Sous-Gouverneur de Monsieur le Prince de Galles. Elle est Fille de M^r Stafford, Contrôleur de la Maison du Roy d'Angleterre, Nièce de Milord Stafford, qui a épousé Mademoiselle de Gramont, & Petite-Fille du Comte Stafford, décapité à Londres, pour la Religion Catholique, lequel en épousant l'héritière de la Maison de Stafford, fut obligé d'en prendre le nom,

au lieu de celui d'Howard, propre nom de la Maison, connue pour estre des plus illustres d'Angleterre, & alliée en France à celles d'Illiers-d'Entragues, & de du Bos-Normanville, par la branche des Ducs de Norfolk, qui est en possession depuis plus d'un siecle de la Charge de Grand Maréchal d'Angleterre, & a eu un Cardinal sous le Pontificat de Clement X.

Voicy un Canique que vous trouverez du temps, puisqu'il est sur la naissance du

240 MERCURE

Sauveur du monde. C'est un
fruit des pieuses Reflexions
de Mademoiselle de Scudery.
Les paroles en ont esté mises
en air, par M^r l'Abbé de Poissi,
& je vous les aurois envoyées
gravées, si on me les avoit don-
nées quelques jours plutôt.



CANTIQUE.

Venez, Divin Enfant, Maître
de l'Univers,
Par qui les Cieux nous sont
ouverts,
Venez recevoir nos hommages,

GALATEE. 221

Qui passeront dans tous les
âges.

Des plus simples Bergers vous
aimez les présents.

Autant que ceux des Rois, d'or,
de myrrhe & d'encens.

Recevez donc un cœur sincère,
Qui ne veut penser qu'à vous
plaire,

Pour vous témoigner son a-
mour,

Et mêler ses foibles loüanges

Au celeste concert des Anges,
Jusqu'à son dernier jour.

M^r l'Abbé de Bosquillon, de
l'Academie Royale de Soif-
sons, étant fort Amy de Ma-

232 MERCURE

demoiselle de Scudery a travaillé à son imitation sur cette même matière. Les Stances que vous allez lire sont de luy.

SUR LA NAISSANCE DU SAUVEUR DU MONDE.

*LE Ciel cesse d'estre en colere ,
Et le Sauveur paroist enfin ;
Tout est prodige en ce Mystère ;
Celuy qui nous nourrit , a faim.*


*Le Verbe garde le silence ;
Le Createur de l'Univers
Naist dans le sein de l'indigence ,
En butte à mille maux divers.*

Celui qui commande aux Tempêtes,
 Qui vole sur l'aile des vents,
 Cherche azile parmi les bestes
 Contre les injures du temps.

Qui s'élève un Trône de lumière,
 Dans une Crèche il fait son berceau;
 Il se réduit dans la poussière,
 Méprisé comme un ver misseau.

Homme vain, icy courre pré-hé,
 Qu'il faut renoncer à l'orgueil;
 Néant superbe, à cette Crèche
 Rien se briser, c'est son étueil.

Decembre 1699.

V

234 MERCIER

Voicy les Edits & les Déclarations du Roy qui ont paru depuis ce que je vous en ay envoyé dans ma Lettre du mois passé.

Declaration portant suppression des Capitaineries des Chasses, à l'exception de celles mentionnées en ladite Declaration. Donnée à Fontainebleau le 12. Octobre 1699.

Declaration concernant les Commissaires des Guerres. Donnée à Marly le 3. Novembre 1699.

Declaration concernant les Receveurs des Amendes des

Parlemens , Chambres des
Comptés , Cours des Aides ,
& autres Cours , Sieges Presi-
diaux , Bailliages , Senechauf-
fées & Sieges Royaux. Don-
née à Fontainebleau le 17.
Octobre 1699,

*Edit du Roy , portant créa-
tion d'Offices de Conseillers
Gardes Scels. Donné à Ver-
sailles au mois de Novembre
1696.*

*Edit portant création de
Procureurs du Roy, Greffiers,
Commissaires & Huissiers de
Police. Donné à Versailles au
mois de Novembre 1699.*

V ij

236 MERCURE

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui regle les droits de Marc d'Or, Sceau, & autres pour l'obtention des provisions des Offices de Lieutenans Generaux de Police, créez par Edit du mois d'Octobre 1699 des Procureurs de Sa Majesté, des Greffiers, des Commissaires & des Huissiers pour la Police, créez par autre Edit du mois de Decembre ensuivant, & qui regle aussi les frais de reception desdits Offices. Du 29. Novembre 1699.

Arrest du Conseil d'Etat

du Roy, qui leve la surseance
accordée en 1689. aux Com-
munautéz, tant pour le paye-
ment que pour la liquidation
de leurs droits, & ordonne à
l'égard des Villes & des Com-
munautéz, dont les dettes ont
esté liquidées par des Arrêts
du Conseil, qu'elles seront
payées conformément auxdits
Arrêts, & que celles dont
les dettes n'ont pas esté liqui-
dées, & celles créées depuis
ladite liquidation, seront ve-
rifiées. Du 17. Novembre
1699.

Declaration du Roy, con-

298 **MARCHE**

cernant le Receveur des
Amandes du Parlement. Don-
née à Versailles le premier
Decembre 1699.

Arrêt du Conseil d'Etat du
Roy, portant que les Proprie-
taires des Rentes au denier
dix-huit, qui auront négligé
de recevoir leur rembourse-
ment, ou de convertir lesdites
Rentes en autres au denier
vingt, seront remboursés par
le Garde du Tresor Royal, à
commencer du premier Jan-
vier 1700. en especes de 14 li-
vres le Louïs d'or, & à 3 livres
12. sols l'Ecu, nonobstant la

diminution portée par l'Arrest
du Conseil du 10. Novembre
dernier. Du premier Decem-
bre 1699.

**Arrest du Conseil d'Etat du
Roy pour le Remboursement
des Rentes au denier dix huit
confirmées en vertu des Edits
des mois de Novembre 1689
Mars 1691 & Avril 1692. Du
premier Decembre 1699.**

*Declaration du Roy, portant
defenses aux Capitaines des
Vaisseaux d'embarquer des
Nouveaux Catholiques. Don-
née à Versailles le 5. Decem-
bre 1699.*

240 MEMOIRE

Arrest du Conseil d'Etat du
Roy, qui ordonne que les
Créanciers des Propriétaires
des rentes au denier 10 se fassent
relever, & les héritiers be-
neficiaires qui voudront faire
la conversion de dites rentes
en telles au denier vingt, s'en-
semblement pour contraindre
trouver des moyens de faire
ladite conversion. Du 2. Dec-
embre 1699.

Declaracion du Roy, qui
confirme & maintient la
Communauté des Procureurs
de la Cour du Parlement de
Paris, dans la réunion des
droits

GALANT. 241

droits attribuez aux Charges de Contrôleurs de dépens, pour en jouir hereditairement en payant la somme de cent mille livres. Donnée à Versailles le 5. Decembre 1699.

Edit du Roy, portant création de trois millions de livres de rente au denier vingt, & qui permet aux propriétaires des rentes & augmentations de gages au denier dix-huit, de les convertir en rentes au denier vingt. Donné à Versailles au mois de Decembre 1699.

*Edit du Roy, portant suppression.
Decembre 1699. X*

232 MERCURE

demoiselle de Scudery a travaillé à son imitation sur cette même matière. Les Stances que vous allez lire sont de luy.

SUR LA NAISSANCE

DU SAUVEUR DU MONDE.

LE Ciel cesse d'estre en colere,
Et le Sauveur paroist enfin;
Tout est prodige en ce Mystère;
Celuy qui nous nourrit, a faim.



Le Verbe garde le silence;
Le Createur de l'Univers
Naist dans le sein de l'indigence,
En butte à mille maux divers.

Celuy qui commande aux Temp-
pestes,
Qui vole sur l'aile des vents,
Cherche azile parmi les bestes
Contre les injures du temps.

Qui sans un Trône de lumiere,
Dans Crèche il fait son berceau,
Il se réduit dans la poussiere,
Méprisé comme un vermisseau.

Homme vain, icy tout se pré-
pare,
Qu'il faut renoncer à l'orgueil;
Néant superbe, à ceste Crèche
Rien se briser, c'est son étueil.

Decembre 1699.

V

234 MERCI

Voicy les Edits & les Déclarations du Roy qui ont paru depuis ce que je vous en ay envoyé dans ma Lettre du mois passé.

Declaration portant suppression des Capitaineries des Chasses, à l'exception de celles mentionnées en ladite Declaration. Donnée à Fontainebleau le 12. Octobre 1699.

Declaration concernant les Commissaires des Guerres. Donnée à Marly le 3. Novembre 1699.

Declaration concernant les Receveurs des Amendes des

GALANT. 235

Parlemens , Chambres des
Comptés, Cours des Aides,
& autres Cours, Sieges Presi-
diaux, Bailliages. Senechauf-
sées & Sieges Royaux. Don-
née à Fontainebleau le 17.
Octobre 1699,

Edit du Roy, portant créa-
tion d'Offices de Conseillers
Gardes Scels. Donné à Ver-
sailles au mois de Novembre
1696.

Edit portant création de
Procureurs du Roy, Greffiers,
Commissaires & Huissiers de
Police. Donné à Versailles au
mois de Novembre 1699.

V ij

236 MERCURE

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui regle les droits de Marc d'Or, Sceau, & autres pour l'obtention des provisions des Offices de Lieutenans Generaux de Police, créez par Edit du mois d'Octobre 1699 des Procureurs de Sa Majesté, des Greffiers, des Commissaires & des Huissiers pour la Police, créez par autre Edit du mois de Decembre ensuivant, & qui regle aussi les frais de reception desdits Offices. Du 29. Novembre 1699.

Arrest du Conseil d'Etat

du Roy, qui leve la surseance
accordée en 1689. aux Com-
munautéz, tant pour le paye-
ment que pour la liquidation
de leurs droits, & ordonne à
l'égard des Villes & des Com-
munautéz, dont les dettes ont
esté liquidées par des Arrêts
du Conseil, qu'elles seront
payées conformément auxdits
Arrêts, & que celles dont
les dettes n'ont pas esté liqui-
dées, & celles créées depuis
ladite liquidation, seront ve-
rifiées. Du 17. Novembre
1699.

Declaration du Roy, con:

298 MERCURE

sernant le Receveur des
Amandes du Parlement. Don-
née à Versailles le premier
Decembre 1699.

*Arrest du Conseil d'Etat du
Roy, portant que les Proprie-
taires des Rentes au denier
dix-huit, qui auront negligé
de recevoir leur rembourse-
ment, ou de convertir lesdites
Rentes en autres au denier
vingt, seront remboursés par
le Garde du Tresor Royal, à
commencer du premier Jan-
vier 1700 en especes de 14 li-
vres le Louïs d'or, & à 3 livres
14 sols l'Ecu, nonobstant la*

diminution portée par l'Arrest
du Conseil du 10. Novembre
dernier. Du premier Decem-
bre 1699.

**Arrest du Conseil d'Etat du
Roy pour le Remboursement
des Rentes au double dix huit
confirmées en vertu des Edits
des mois de Novembre 1689
Mars 1691 & Avril 1692. Du
premier Decembre 1699.**

*Declaration du Roy, portant
defenses aux Capitaines des
Vaisseaux d'embarquer des
Nouveaux Catholiques. Don-
née à Versailles le 5. Decem-
bre 1699.*

240 MÉRÉDÉE

Arrest du Conseil d'Etat du
Roy, qui ordonne que les
Créanciers des Propriétaires
des rentes au denier se saisissent
actuellement, & les héritiers be-
neficiaires qui voudront faire
la conversion de dites rentes
en telles au denier vingt, s'as-
sembleront pour convenir en-
tre eux des moyens de faire
ladite conversion. Du 2. Dec-
embre 1699.

Declaration du Roy, qui
confirme & maintient la
Communiqué des Procureurs
de la Cour du Parlement de
Paris, dans la réunion des
droits

GALANT. 24^r

droits attribuez aux Charges de Contrôleurs de dépens, pour en jouir hereditairement en payant la somme de cent mille livres. Donnée à Versailles le 5. Decembre 1699.

Edit du Roy, portant création de trois millions de livres de rente au denier vingt, & qui permet aux propriétaires des rentes & augmentations de gages au denier dix-huit, de les convertir en rentes au denier vingt. Donné à Versailles au mois de Decembre 1699.

Edit du Roy, portant suppression.
Decembre 1699. X

242 MERCURE

pression des Greffiers des Cours & Justices Royales, & réunions des droits des Greffes au Domaine. Donné à Versailles au mois de Decembre 1699.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne les droits qui seront levez sur le Beurre & le Fromage. Du 15. Decembre 1699.

Edit du Roy, portant création de deux millions de livres de rentes au denier vingt. Donné à Versailles au mois de Decembre 1699.

Tarif arresté entre la Fran.

ce & la Hollande, avec la ratification dudit Tarif. Du 8. Decembre 1699.

Extrait de l'Ordonnance faite en l'an 1577. touchant le commerce des grains.

Je vous ay parlé de la mort de M^r de Boucherat, Chancelier de France, & de la pompe funebre de son Convoy, il faut vous entretenir presentement du Service solemnel qui fut fait pour le repos de son ame, le Vendredy 11. de ce mois, dans l'Eglise de Saint Gervais, la Patoisse. La dé-

X ij

244 MERCURE

coration. occupoit toute l'Eglise, la Chapelle des Dames estant dans le Chœur, & le Mausolée dans la Nef. L'Autel où l'on celebra la Messe estoit sous le Crucifix à la separation de la Nef & du Chœur, dont on avoit osté la closture; de sorte que du Chœur on voyoit toute la ceremonie.

L'ornement de la Nef estoit uniforme, ayant deux Ordres l'un sur l'autre. Le premier estoit composé de pilastres de dix-huit pieds de haut, isolés & ornez de bas reliefs de

GALANT. 245

bronze, sous une corniche, sur laquelle il y avoit des socles portant les attributs de la Chancellerie, & des tympanes ornez de testes de mort & d'urnes. Le second Ordre avoit des pilastres aussi ornez de bronze, portant la dernière corniche, qui montoit jusqu'aux fenestres. Il y avoit deux lèz de velours, ornez de larmes d'argent de relief; sçavoir, le premier sous la première corniche en manière de pente; & le second dans le deuxième ordre en manière de quadres bordant les pilas-

X iij

246 MERCURE

tres & la corniche, & dans ces quadres estoient placées les armoiries de M^r le Chancelier.

Toutes les corniches & les tympanes estoient bordees de flambeaux. Il y avoit à chaque pilastre trois girandoles de bronze à cinq branches, portant des lumieres, & les testes de mort qui estoient aux tympanes, portoient chacune une girandole. Toute l'Architecture estoit de marbre, & tous les ornemens de bronze. Dans tous les intervalles des pilastres isolez sous la premiere corni-

the, estoient des balcons pour
placer les personnes invitées
au Service, & au-dessous des
balcons estoient deux rangs
de sieges qui regnoient tout
autour de la Nef; en sorte que
soutes ces places remplies, &
sous ces balcons qui estoient
en amphitheatre, augmen-
toient la pompe.

Le Mausolée estoit au mi-
lieu de la Nef. Le premier plan
estoit un quarré long avec des
piédestaux de quatre piés &
demy de haut, ceintrez à oreil-
les, rentrant dans le plan sur
les angles, avec des marches

X iij

248 MERCURE

pour intervalles, surquoy étoit posé un grand Socle de cinq pieds de haut, orné de plusieurs moulures, & d'une gorge, enrichi d'Ornemens de Bronze. Il y avoit quatre grandes Consoles posées sur la gorge du Socle, portant quatre Grifons, qui tenoient d'une patte un Cartouche, où les chiffres de M^r le Chancelier étoient gravez, & qui soutenoient un Tombeau magnifique de Marbre noir, orné d'agrafes, de testes de mort, & de girandoles de bronze sur toutes les faces, & les angles

avec des flambeaux aux girandoles. Sur ce Tombeau estoit la representation avec un poële fort riche, bordé d'hermine, surquoy l'on avoit mis la Robe de Chancelier, le cordon de l'ordre, une Couronne Ducale, le Mortier & les deux Masses. Il y avoit sur chacune des faces du grand socle un ressaut formant un piédestal, orné d'une armoirie de bronze, portant la Cassette des Sceaux posée sur un carreau, avec les Masses, la Couronne, & le Mortier de Chancelier. Il y avoit aussi quatre

230 **MERCURE**

Figures de six pieds de haut sur les grands piédestaux à oreille, représentant des Vertus ; sçavoir , la Justice , la Vigilance , la Religion , & la Prudence , & l'une de ces quatre Figures avoit à ses costez des candelabres de bronze, portant des Couronnes de Duc avec cinq lumieres. Les piédestaux & le grand socle estoient ornez de bas reliefs de bronze. Ceux du grand socle representoient les quatre âges ; sçavoir , pour le premier le Bon Genie qui prend soin de l'enfance , & luy mon-

tre le chemin du Temple de la Vertu ; pour le second , un jeune homme dans une espece de Bibliotheque, où étoient aussi plusieurs instrumens utiles aux Sciences ; pour le troisième les Charges qu'a remplies M^r le Chancelier, représentées par un Magistrat sur son Siege de Justice, ayant à ses costez la Justice & la Prudence ; & pour le dernier âge, sa mort figurée par un Ange, qui le presente au Ciel. Toutes les principales moulures du Mausolée estoient bordées de lumieres, & les quatre de,

252 MERCURE

grez, de chandeliers avec des cierges. Le Dais qui couronnoit le Tombeau, estoit fort élevé, orné de campanes d'or, sur un fond noir avec deux chiffres, & une armoirie sur chaque costé, & des frisons d'étoffe noire tout autour ornée de larmes d'argent; le fond du dais estoit herminé, avec quatre bouquets de plumes blanches, mouchetées de noir, aux quatre coins.

L'Autel, comme il a esté remarqué d'abord, estoit sous le Crucifix, où il n'estoit resté que les deux colonnes de la

closture du Chœur , avec la corniche. Ces deux colonnes estoient ornées de plusieurs girandoles & medailles de bronze en bas reliefs , & de grands rideaux qui tomboient en festons aux costez des colonnes , & de lumieres dont toute l'Architecture estoit bordée. On voyoit au trayers de cet Autel celui du Chœur , qui estoit illuminé jusqu'à la voûte.

Toute cette décoration convenoit à un lieu propre à mettre un Tombeau. La disposition en estoit simple & de

254 MERCURE

bon goût ; cependant elle ne laissoit pas d'avoir quelque chose de fort grand , parce qu'il n'y avoit point de petites parties. M^r Berrin , Désignateur ordinaire du Cabinet du Roy , a seul inventé tout ce qui regarde le Mausolée & la décoration de la Nef & du Chœur , & a bien voulu se donner le soin de le faire exécuter. Il se trouva une infinité de personnes à cette cérémonie , à laquelle assisterent un grand nombre de Prelats. M^r l'Evêque de Constance celebra la Messe en habits Ponti-

GALANT. 255

fieaux, & l'Oraison funebre fut prononcée par le Pere de la Roche, Prestre de l'Oratoire, avec l'entiere satisfaction de tous ceux qui l'entendirent.

Les Rois ayant de tout temps donné des Pensions aux Princes de leur Sang pour soutenir la grandeur de leur naissance, & S. A. S. Monsieur le Duc d'Anguien se trouvant en âge de recevoir cette gratification de Sa Majesté, Elle vient de luy donner cent mille livres de pension.

Voicy l'Extrait d'une Lettre

256 MERCURE

de l'Ambassadeur de Maroc,
qu'on a vû icy depuis peu de
temps. Elle est adressée à un
de les Amis, à Paris.

De Miquenez 25. Sept. 1699.

Vous sçavez que nous avons
trouvé en nostre Pays une
maison sous terre, bastie en la
maniere d'une Eglise, & dans
une de ses Chapelles nous avons
trouvé trois Figures de marbre
blanc, en forme humaine, dont
une ressemble à un Roy assis sur
un Trône de marbre, & attaché
à ce Trône. Les Chronologistes
nous ont assuré que c'estoit un Roy

GALANT.

de ce Pays, appelé *Malic Chabab*
du temps du premier Paganisme, il
y a environ quatre mille ans, au
temps qu'Abraham vivoit. La se-
conde figure est celle d'un autre Roy,
appelle *Dabamas*. Les Historiens
prétendent que ce Roy *Dabamas*
est le Fils de *Malic Chabab*. Ces
Figures sont déjà à la Cour de
Miquenez, où nous les avons
fait porter aussitost que nous les
avons découvertes. Nous ne ces-
serons point de creuser autour de
cette maison, ou Eglise, & dans
ces Chapelles; & si nous décou-
vrons quelque chose semblable,
nous ne manquerons pas de vous
Decembre 1699. Y

246 MERCURE

tres & la corniche, & dans ces quadres estoient placées les armoiries de M^r le Chancelier.

Toutes les corniches & les tympanes estoient bordees de flambeaux. Il y avoit à chaque pilastre trois girandoles de bronze à cinq branches, portant des lumieres, & les testes de mort qui estoient aux tympanes, portoient chacune une girandole. Toute l'Architecture estoit de marbre, & tous les ornemens de bronze. Dans tous les intervalles des pilastres isolez sous la premiere corni-

the, estoient des balcons pour
 placer les personnes invitées
 au Service, & au-dessous des
 balcons estoient deux rangs
 de sieges qui regnoient tout
 autour de la Nef, en sorte que
 toutes ces places remplies, &
 sous ces balcons qui estoient
 en amphitheatre, augmen-
 toient la pompe.

Le Mausolée estoit au mi-
 lieu de la Nef. Le premier plan
 estoit un quarré long avec des
 piédestaux de quatre piés &
 demy de haut, ceintrez à oreil-
 les, rentrant dans le plan sur
 les angles, avec des marches

X iiii

248 MERCURE

pour intervalles, surquoy étoit posé un grand Socle de cinq pieds de haut , orné de plusieurs moulures , & d'une gorge , enrichi d'Ornemens de Bronze. Il y avoit quatre grandes Consoles posées sur la gorge du Socle , portant quatre Grifons , qui tenoient d'une patte un Cartouche , où les chiffres de M^r le Chancelier étoient gravez , & qui soutenoient un Tombeau magnifique de Marbre noir , orné d'agrafes , de testes de mort , & de girandoles de bronze sur toutes les faces , & les angles

avec des flambeaux aux girandoles. Sur ce Tombeau estoit la representation avec un poële fort riche, bordé d'hermine, surquoy l'on avoit mis la Robe de Chancelier, le cordon de l'ordre, une Couronne Ducale, le Mortier & les deux Masses. Il y avoit sur chacune des faces du grand socle un ressaut formant un piédestal, orné d'une armoirie de bronze, portant la Cassette des Sceaux posée sur un carreau, avec les Masses, la Couronne, & le Mortier de Chancelier. Il y avoit aussi quatre

250 **MERCURE**

Figures de six pieds de haut sur les grands piédestaux à oreille, représentant des Vertus ; sçavoir , la Justice , la Vigilance , la Religion , & la Prudence , & l'une de ces quatre Figures avoit à ses costez des candelabres de bronze, portant des Couronnes de **Duc** avec cinq lumieres. Les piédestaux & le grand socle estoient ornez de bas reliefs de bronze. Ceux du grand socle representoient les quatre âges ; sçavoir , pour le premier le Bon Genie qui prend soin de l'enfance , & luy mon-

GALANT. 251

tre le chemin du Temple de la Vertu ; pour le second , un jeune homme dans une elpece de Bibliotheque, où étoient aussi plusieurs instrumens utiles aux Sciences , pour le troisieme les Charges qu'a remplies M^r le Chancelier, representées par un Magistrat sur son Siege de Justice, ayant à ses costez la Justice & la Prudence ; & pour le dernier âge, sa mort figurée par un Ange, qui le presente au Ciel. Toutes les principales moulures du Mausolée estoient bordées de lumieres, & les quatre de,

252 MERCURE

grez, de chandeliers avec des cierges. Le Dais qui couronnoit le Tombeau, estoit fort élevé, orné de campanes d'or, sur un fond noir avec deux chiffres, & une armoirie sur chaque costé, & des frisons d'étoffe noire tout autour ornée de larmes d'argent; le fond du dais estoit herminé, avec quatre bouquets de plumes blanches, mouchetées de noir, aux quatre coins.

L'Autel, comme il a esté remarqué d'abord, estoit sous le Crucifix, où il n'estoit resté que les deux colonnes de la

closture du Chœur , avec la corniche. Ces deux colonnes estoient ornées de plusieurs girandoles & medailles de bronze en bas reliefs , & de grands rideaux qui tomboient en festons aux costez des colonnes , & de lumieres dont toute l'Architecture estoit bordée. On voyoit au trayers de cet Autel celuy du Chœur , qui estoit illuminé jusqu'à la voûte.

Toute cette décoration convenoit à un lieu propre à mettre un Tombeau. La disposition en estoit simple & de

254 MERCURE

bon goust ; cependant elle ne laissoit pas d'avoir quelque chose de fort grand , parce qu'il n'y avoit point de petites parties. M^r Berrin , Désignateur ordinaire du Cabinet du Roy , a seul inventé tout ce qui regarde le Mausolée & la décoration de la Nef & du Chœur , & a bien voulu se donner le soin de le faire exécuter. Il se trouva une infinité de personnes à cette cérémonie , à laquelle assisterent un grand nombre de Prelars. M^r l'Évesque de Constance celebra la Messe en habits Ponti-

GALANT. 255

seaux, & l'Oraison funebre fut prononcée par le Pere de la Roche, Prestre de l'Oratoire, avec l'entiere satisfaction de tous ceux qui l'entendirent.

Les Rois ayant de tout temps donné des Pensions aux Princes de leur Sang pour soutenir la grandeur de leur naissance, & S. A. S. Monsieur le Duc d'Anguien se trouvant en âge de recevoir cette gratification de Sa Majesté, Elle vient de luy donner cent mille livres de pension.

Voicy l'Extrait d'une Lettre.

256 MERCURE

de l'Ambassadeur de Maroc,
qu'on a vû icy depuis peu de
temps. Elle est adressée à un
de ses Amis, à Paris.

De Miquenez 25. Sept. 1699.

*V*ous sçavez que nous avons
trouvé en nostre Pays une
maison sous terre, bastie en la
maniere d'une Eglise, & dans
une de ses Chapelles nous avons
trouvé trois Figures de marbre
blanc, en forme humaine, dont
une ressemble à un Roy assis sur
un Trône de marbre, & attaché
à ce Trône. Les Chronologistes
nous ont assuré que c'estoit un Roy

GALANT. 257

de ce Pays, appelé *Malic Chahab*, du temps du premier Paganisme, il y a environ quatre mille ans, du temps qu'*Abraham* vivoit. La seconde figure est celle d'un autre Roy, appelle *Dahamas*. Les Historiens prétendent que ce Roy *Dahamas* est le Fils de *Malic Chahab*. Ces Figures sont déjà à la Cour de *Miquenez*, où nous les avons fait porter aussitost que nous les avons découvertes. Nous ne cesserons point de creuser autour de cette maison, ou Eglise, & dans ces Chapelles, & si nous découvrirons quelque chose semblable, nous ne manquerons pas de vous.

Decembre 1699. Y

158 MERCURE

en donner avis , principalement
si ce sont des Monumens des an-
ciens Chrestiens ; & Dieu le
sait.

Comme Monsieur le Duc
de Lorraine partit le mois
passé , dans le temps que je
finissois ma Lettre , je ne pus
vous entretenir au long de
son départ. Le premier jour
de ce mois , ce Prince estant
forti de table le soir , entra
dans les Appartemens du Pa-
lais Royal , & il y prit congé
des Dames , dont la plupart
avoient eu l'honneur de souper
avec luy dans un magnifique

repas que S. A. R. venoit de
luy donner. Monsieur le Duc
de Lorraine embrassa ensuite
Monsieur le Duc de Chartres,
Et comme ces deux Princes se
ferroient tendrement l'un &
l'autre, Monsieur qui estoit
present, se récria, *En vérité*
cela me fait un vray plaisir, car
ils sont tous deux mes Enfants,
Et toute l'assemblée remarqua
que ces tendres & réciproques
embrassades, touchèrent tel-
lement Monsieur, qu'il s'en
fallut peu qu'elles ne luy ri-
rassent des larmes de joye.
Monsieur le Duc de Lorraine,

Y ij

262 MERCURE

Pages de Monsieur, avec des flambeaux, qui précédoient la Chaise où étoit Monsieur le Duc de Lorraine. Elle étoit suivie de trois autres Chaises dans lesquelles se faisoient les principaux Officiers de ce Prince; il y en avoit quelques uns à cheval à costé de la Chaise; il renvoyoit les Pages de Monsieur à la première Poste.

Je ne vous dis point le mois passé que le Roy avoit fait présent à ce même Prince d'une tenture de Tapisserie relevée d'Or de la Manufacture des

GALANT. 263

Gobelins , representant les Batailles d'Alexandre. Cette Tapissierie a près de soixante aunes de long , ainsi on peut juger de sa valeur par sa beauté, par le grand nombre de pieces qu'elle contient, & par sa richesse. Ce present conviens à un grand Prince, & sur tout après que le Roy luy a donné un Lit extrêmement riche.

Il seroit difficile d'exprimer combien Monsieur le Duc de Lorraine a esté penetré des bontez de Sa Majesté & de ses manieres engageantes

264 MERCURE

puisque'on remarqua que ce Prince laissa couler des larmes lorsqu'il dit adieu à ce Monarque. Tous ceux qui ont eu l'honneur de l'entretenir deux ou trois fois ne s'en sont jamais separez sans se trouver attendris.

Monsieur le Duc de Lorraine qui avoit donné à M^r le Marquis de la Fare, aussitôt après son arrivée à Paris, une bague d'un prix très-considérable, parce qu'il avoit esté en Lorraine de la part de S. A. R. le complimenter sur l'heureuse naissance de Monsieur le Duc de

de Bar , laissa en partant de Paris une liste de presens, pour estre donnez après son départ à ceux dont il avoit pris la peine d'écrire luy - même les noms , & à qui il estoit bien aise de marquer sa reconnoissance pour l'attachement qu'ils avoient eu auprès de sa personne , & pour les services qu'ils luy avoient rendus pendant son séjour à Paris.

A M^r Matarel , premier Maistre d'Hôtel de Monsieur, & qui avoit toujours tenu matin & soir une table de douze couverts pour les principaux

Decembre 1699. Z

266 MERCURE

Seigneurs Lorrains , *une Bague d'un gros brillans.*

A M^r Lutel , Contrôleur General de la Maison de Monsieur , qui a eu l'honneur de servir ce Prince à table , *une Bague d'un diamant à facettes.*

A M^r d'Isigny , Ecuyer de main , qui a toujours eu l'honneur de l'accompagner , *une Bague d'un diamant à facettes.*

A M^r l'Abbé des Rabines , qui a esté fort assidu auprès de ce Prince , dans tous les lieux où il pouvoit remplir les fonctions d'Aumônier , *une par-faitement belle Montre , avec*

une chaisne d'or.

A M^r Larcher , Clerc de
Chapelle , un present propor-
tionné,

Aux sept Offices de Mon-
sieur , *trois cent Louis d'or.*

A l'Ecurie , *deux cent Louis
d'or.*

Aux Huiſſiers de Chambre,
cent Louis d'or.

A l'Opera , *cent Louis d'or.*

Aux Comediens du Roy ,
cent Louis d'or.

M^r Dibagnet, qui a eu l'hon-
neur de le conduire jusqu'à
Bar , a eu un tres beau Dia-
mant.

Zij

256 MERCURE

de l'Ambassadeur de Maroc,
qu'on a vû icy depuis peu de
temps. Elle est adressée à un
de ses Amis, à Paris.

De Miquenez 25. Sept. 1699.

*V*ous sçavez que nous avons
trouvé en nostre Pays une
maison sous terre, bastie en la
maniere d'une Eglise, & dans
une de ses Chapelles nous avons
trouvé trois Figures de marbre
blanc, en forme humaine, dont
une ressemble à un Roy assis sur
un Trône de marbre, & attaché
à ce Trône. Les Chronologistes
nous ont assuré que c'estoit un Roy

GALANT. 257

de ce Pays, appelé *Malic Chahab*, du temps du premier Paganisme, il y a environ quatre mille ans, du temps qu'*Abraham* vivoit. La seconde figure est celle d'un autre Roy, appelle *Dahamas*. Les Historiens prétendent que ce Roy *Dahamas* est le Fils de *Malic Chahab*. Ces Figures sont déjà à la Cour de *Miquenez*, où nous les avons fait porter aussitost que nous les avons découvertes. Nous ne cesserons point de creuser autour de cette maison, ou Eglise, & dans ces Chapelles, & si nous découvrons quelque chose semblable, nous ne manquerons pas de vous.

Decembre 1699. Y

158 MERCURE

*en donner avis , principalement
si ce sont des Monumens des an-
ciens Chrestiens ; &c. Dieu le
fçait.*

Comme Monsieur le Duc
de Lorraine partit le mois
passé , dans le temps que je
finissois ma Lettre , je ne pus
vous entretenir au long de
son départ. Le premier jour
de ce mois, ce Prince estant
sorti de table le soir , entra
dans les Appartemens du Pa-
lais Royal , & il y prit congé
des Dames , dont la plupart
avoient eu l'honneur de souper
avec luy dans un magnifique

repas que S. A. R. venoit de
luy donner. Monsieur le Duc
de Lorraine embrassa ensoit
Monsieur le Duc de Chartres,
Et comme ces deux Princes se
ferroient tendrement l'un &
l'autre, Monsieur qui estoit
present, se récria, *En verité
cela me fait un vray plaisir, car
ils font tous deux mes Enfants,*
Et toute l'assemblée remarqua
que ces tendres & réciproques
embrassades, touchèrent tel-
lement Monsieur, qu'il s'en
fallut peu qu'elles ne luy ri-
rassent des larmes de joye.
Monsieur le Duc de Lorraine,

Y ij

260 MECURRE

après avoir quitté Monsieur le Duc de Chartres , joignit Monsieur, se courba profondement, & l'embrassa. Monsieur le releva, & après l'avoir tenu quelque temps serré entre ses bras , il le conduisit dans l'Appartement qu'occupoit ce Prince, qui reconduisit ensuite Monsieur dans le sien, où les embrassades de ces deux Princes ayant recommencé, tous ceux qui les virent furent charmez de cette tendresse, & des honnestetez qu'ils se firent. Ce Prince laissa plusieurs lettres pour Mada-

me la Duchesse Royale de Lorraine, datées de differens jours, & qui devoient luy estre rendues chacune le jour de sa date. Il prit cette précaution afin qu'elle le crust toujours à Paris, & pour faire mieux réussir cette innocente tromperie, il avoit commencé à luy écrire tous les jours, dès qu'elle fut attaquée de la petite verole.

Ce Prince partit environ à une heure & demie du matin. M^r Dibagnet, qui a eu l'honneur de le conduire jusqu'à Bar, marchoit devant avec un Postillon suivi de quelques

262 MERCURE

Pages de Monsieur, avec des flambeaux, qui precedoient la Chaise où estoit Monsieur le Duc de Lorraine. Elle estoit suivie de trois autres Chaises dans lesquelles estoient les principaux Officiers de ce Prince; il y en avoit quelques uns à cheval à costé de sa Chaise; il renvoyades Pages de Monsieur à la premiere Poste.

Je ne vous dis point le mois passé que le Roy avoit fait présent à ce même Prince d'une tenture de Tapiserie rehaussée d'Or de la Manufacture des

GALANT. 263

Gobelins , representant les Batailles d'Alexandre. Cette Tapissérie a près de soixante aunes de tour ; ainsi on peut juger de sa valeur par sa beauté, par le grand nombre de pieces qu'elle contient, & par sa richesse. Ce present convient à un grand Prince, & sur tout après que le Roy luy a donné un Lit extrêmement riche.

Il seroit difficile d'exprimer combien Monsieur le Duc de Lorraine a esté penetré des bontez de Sa Majesté & de ses manieres engageantes

264 MERCURE

puisque'on remarqua que ce Prince laissa couler des larmes lorsqu'il dit adieu à ce Monarque. Tous ceux qui ont eu l'honneur de l'entretenir deux ou trois fois ne s'en sont jamais separés sans se trouver attendris.

Monsieur le Duc de Lorrains qui avoit donné à M^r le Marquis de la Fare, aussitôt après son arrivée à Paris, une bague d'un prix très-considérable, parce qu'il avoit esté en Lorraine de la part de S. A. R. le complimenter sur l'heureuse naissance de Monsieur le Duc de

de Bar , laissa en partant de Paris une liste de presens, pour estre donnez après son départ à ceux dont il avoit pris la peine d'écrire luy - même les noms , & à qui il estoit bien aise de marquer sa reconnoissance pour l'attachement qu'ils avoient eu auprès de sa personne , & pour les services qu'ils luy avoient rendus pendant son séjour à Paris.

A M^r Matarel , premier Maistre d'Hostel de Monsieur, & qui avoit toujours tenu matin & soir une table de douze couverts pour les principaux

Decembre 1699. Z

266 MERCURE

Seigneurs Lorrains , *une Bague d'un gros brillant.*

A M^r Lutel , Contrôleur General de la Maison de Monsieur , qui a eu l'honneur de servir ce Prince à table , *une Bague d'un diamant à facettes.*

A M^r d'Isigny , Ecuyer de main , qui a toujours eu l'honneur de l'accompagner , *une Bague d'un diamant à facettes.*

A M^r l'Abbé des Rabines , qui a esté fort assidu auprès de ce Prince , dans tous les lieux où il pouvoit remplir les fonctions d'Aumônier , *une parfaitement belle Montre , avec*

GALANT. 267

une chaise d'or.

A M^r Larcher, Clerc de
Chapelle, un present propor-
tionné,

Aux sept Offices de Mon-
sieur, trois cent Louis d'or.

A l'Ecurie, deux cent Louis
d'or.

Aux Huissiers de Chambre,
cent Louis d'or.

A l'Opera, cent Louis d'or.

Aux Comediens du Roy,
cent Louis d'or.

M^r Dibagnet, qui a eu l'hon-
neur de le conduire jusqu'à
Bar, a eu un tres-beau Dia-
mant.

Zij

268 MERCURE

Si ce Prince a esté charmé du Roy, & des manières honnestes de toute la Cour, on peut dire qu'il en a remporté une estime generale, & que bien que fort jeune encore, il n'a pas fait un faux pas pendant tout son séjour en France. Ainsi, rien n'auroit manqué à la satisfaction de ce Prince, si la petite verole n'eust point surpris Madame la Duchesse Royale, trois jours après son arrivée. Cette Princesse ne portera aucune marque de ce mal, en quoy elle doit beaucoup à la tendresse de Mada-

me , qui n'a pas voulu la quitter , & qui s'est enfermée avec elle. Madame de Lenoncourt , Dame d'Atour de Madame de Lorraine , s'y est aussi enfermée , & cette Princesse luy a donné son Portrait enrichy de diamans. Elle a fait les presens suivans aux Femmes de Chambre qui l'ont servie pendant sa maladie.

A Mademoiselle Petit , sa premiere Femme de Chambre , *une Boucle de diamans.*

A Mademoiselle Zingue , *une Croix de diamans.*

A Mademoiselle d'Inville ,

Z iij

270 MERCURE

une Croix de diamans.

A Mademoiselle le Blond ;
une Boucle de diamans.

A Mademoiselle Levrier ;
une Croix de diamans.

A Mademoiselle de la Fosse,
une Boucle de diamans.

A Mademoiselle Ambroise ;
une Croix de diamans.

Voicy les noms des personnes
considérables de l'un & de
l'autre Sexe , mortes depuis
ma dernière Lettre.

Dame François le Gros,
Veuve de Messire Pierre Mar-
tin , Seigneur de Laubarde-

GALANT. 273

mont. Elle avoit épousé en
premières Nôces , Messire
Jean de Bragelongne , Maître
des Requestes , Intendant en
la Generalité d'Orleans.

Messire Anne Jules de Gon-
raud de Biron , Marquis de
Brisambourg.

Dame Catherine de Mati-
gnon , Epouse de Charles de
Lorraine , Comte de Marfan ,
Chevalier des Ordres du Roy ,
& auparavant Veuve de Jean-
Baptiste Colbert , Marquis de
Seignelay , Ministre & Secre-
taire d'Etat. Elle est morte à 38,
ans , & laisse quatre Garçons

Z iiij

272 MERCURE

du premier lit , & deux du second , qui sont Claude de Lorraine , appelé le Prince du Pont , & Jacques , Chevalier de Lorraine. Elle estoit accouchée d'une Fille avant que de mourir , & cette Fille est morte depuis. Madame la Comtesse de Marfan estoit Fille de Henry de Maignon , Chevalier des Ordres du Roy , Comte de Thorigny & de Montmartin , Marquis de Lonré , Baron de la Luthumiere , mestre de Camp du Regiment Royal de Cavalerie , & Lieutenant General pour Sa

GALANT. 278

majesté en Basse Normandie,
& de Marie Françoise le Tellier, Dame de la Luthumiere,
& de Galteville, petite-Fille
de François de Matignon,
Comte de Thorigny & de
Gassé, marquis de Lonré,
Chevalier des Ordres du Roy,
Lieutenant General pour Sa
Majesté en Basse Normandie,
& d'Anne Malon de Bercy, &
arriere petite-Fille de Char-
les de Matignon, Comte de
Thorigny, Prince de Morta-
gne, aussi Chevalier des Or-
dres du Roy, Gouverneur de
Cherbourg, & pareillement

274 MERCURE

Lieutenant General pour Sa
majesté en Basse Normandie ,
& de Leonore d'Orleans, Ba-
ronne de Gassé, laquelle estoit
Fille de Leonor d'Orleans ,
Duc de Longueville', & de
Marie de Bourbon, Comtesse
de Saint Paul , & Duchesse
d'Estouteville.

Messire Jacques Amelot ,
Seigneur de Chaillou, Con-
seiller d'Etat ordinaire , &
Doyen des Maistres des Re-
questes. Il avoit esté aupara-
vant Conseiller au Grand
Conseil, & avoit épousé Ma-
rie - Valence Lescuyer, Fille

GALANT. 275

**de Pierre Lescuyer , Seigneur
de Chaumontel & de Louïse
Godefroy , dont il a entre-au-
tres enfans Jean - Denis - Mi-
chel Amelot , Seigneur de
Chaillou , Conseiller aux Re-
questes du Palais , puis Maître
des Requestes. Cette Famille
est une des meilleures de la
Robe , dont il y a eu depuis
longtemps plusieurs Officiers
dans les Compagnies Supe-
rieures.**

**Dame Louïse Bourgoïn ,
Eponse de Messire Antoine
le Mairat , Seigneur de No-
gent , Maître des Comptes.**

276 MERCURE

Elle laisse plusieurs enfans , & étoit Fille de Louïs Bourgoïn, Seigneur de la Grange Basteliere , Maître des Comptes , & Sœur de Lambert Bourgoïn , Contaeiller de la première Chambre des Enquestes , & de feuë Marie Bourgoïn , Epouse de Nicolas le Vasseur , Seigneur de Saint Vrain , Président en la Cour des Aides.

Dame Louïse Guerin, Veuve de Messire Claude Bouchu, Marquis de l'Essart, Comte de Pont de voyle , Seigneur de Loyisy & autres lieux , Con-

seiller d'Estat ordinaire. Elle
laisse pour Enfans N. Bouchu
Marquis de l'Essart , Maistre
des Requestes , Intendant de
Grenoble , cy devant Conseil-
ler au Parlement de Metz ,
Leonard Anne Bouchu , Con-
seiller en la seconde des En-
quêtes , & M^r l'Abbé Bou-
chu.

Dame Denize Celliere ,
Veuve de Messire Guillau-
me de Kessel , Maistre des
Comptes.

Dame Anne Daniau de
Saint Gilles , Veuve de Mes-
sire Gabriel Damours , Con-

278 MERCURE

seiller au Parlement.

Messire Adam Brulart, Abbé de Puificulx.

M^r Carrel, Receveur general des Finances en la Generalité de Paris. Il laisse deux fils, l'un President en la Chambre des Comptes de Roüen, & l'autre Conseiller au Parlement de Paris.

Messire Henry Guichard du Vouldy, Abbé de Nostre-Dame de la Chapelle aux Planches, Chanoine de l'Eglise de Troyes. Il estoit d'un âge peu avancé, & Frere puisné de M^r le Baron du Vouldy,

GALANT. 279

**Gentilhomme Ordinaire de
la Maison du Roy.**

**Messire Blaïse Lorencher ,
Licentié de Sorbonne, Aumô-
nier de feuë S. A. R. Madamoi-
selle , & Ancien Chanoï-
ne de l'Eglise de Paris. Il étoit
Frere de feu M^r Lorencher ,
Avocat General de la Feuë
Reine , & Oncle de Philbert
Lorencher, à present Chanoï-
ne de l'Eglise de Paris.**

**M^r Boucot , Receveur des
Domaines, Dons , Octrois &
Fortifications de la Ville de
Paris. Il laisse entr'autres en-
fans Jacques Boucot, son Fils**

280 MERCURE

aîné, qui est revêtu de sa Charge.

Le mot de l'Enigme, du mois passé étoit, *un Paquet d'Allumettes*. Ceux qui l'ont trouvé sont ; M^{rs} Bordier le Fils, du coin de la rue Bastille ; le Fort , Chirurgien à Sarlat ; Bardet de l'Hospital du Mans ; Charles l'Anglois , Madame de Natouchi , rue de Verneüil ; la Dame de la rue de Savoye & son Alliée ; Mademoiselle Javote Ogier , du coin de la rue de Richelieu ; Mademoiselle Bajolet de la rue des vieux Augustins ;

GALANT. 281

Aimable Cavalier du quartier de Saint Germain de l'Auxerois ; la belle indifferente Louison des galeries du Louvre ; la nouvelle paroissienne de S. Mederic de la rue Jean pain molet. ; l'aimable indifferente de la Ruelle de Saint Laurens ; l'aimable Fan-
chon de la rue Saint Honoré près la rue du Roule ; Tam-
biste de la rue de la Cerisaye ;
Le charmant Chevalier de la
Ville du Mans ; les aimables
Solitaires de la rue d'Orleans,
Faux-bourg S. Victor, & leur
voisin Alcidon.

Decembre 1699.

A a.

282 MERCURE

L'Enigme qui suit est assez
propre à exercer le talent de
vos Amies.

ENIGME

ENtre tout ce qui doit vous
estre necessaire ,
Si je n'ay pas le premier rang ,
J'y tiens un des premiers, & suis
dépositaire ,
A la vie , à la mort , du petit &
du grand ,
On connoist mon usage aux qua-
tre coins du monde ,
Et quoy que je serve aux mor-
rels ,

CALAIT

283

ez
de

17
18
19
20

ONE

119

ONE

119

119



28
MARCH 1921

P
Y

GALANT. 283

*Mon service s'étend jusque sur
les Autels.*

*Ce que je suis provient d'une coe-
fure blonde,*

*Et l'on voit quelquefois le fatal
Instrument*

*Du superbe Ixion, par un doux
mouvement,*

*Aider à qui l'arrache, & le secours
de l'onde,*

Y contribué également.

*Je finis par des paroles que
M^r le Camus a mises en Air.*

AIR NOUVEAU.

*Loin de moy, fier Amour, ne trou-
ble plus mes sens,*

A 2 ij

184 MERCURE

*Cesse d'être toujours le Tyran de
ma vie ,*

*Pourquoi rends-tu l'adorable
Silvie ,*

*Si peu sensible à mes cruels
tourmens ?*

*Ah ! que n'ai je comme elle une ame
indifferente !*

*Que j'aurois de plaisir à me vanger
de toi !*

*Si sa beauté me soumet à ta loi,
Barbare , appaise au moins ma fla-
me devorante.*

Le Roy a donné l'Abbaye de
Saint Pierre sur Dive , à M^r l'Abbé
de Chamilly.

Celle de Sainte-Croix, à M^r l'Ab-
bé d'Argentré.

Celle de Nostre-Dame de l'Epaule
à M^r l'Abbé de Tressan.

GALANT. 285

Celle de Saint Martin de Luyrion,
à Mr l'Abbé de la Roche-Jacquelin,
Aumônier de Madame la Duchesse
de Bourgogne.

Celle de Nostre-Dame de la
Chapelle aux Planches, à Mr l'Ab-
bé de Viantais.

Celle de Font-Morigny, à Mr
l'Abbé Flamand.

Celle de Silvanes, à Mr l'Abbé
de Cabanes.

Celle de la Reolle en Bigorre, à
Mr l'Abbé de Chastilalion.

Le Prieuré de la Bajosse, à Mr
l'Abbé du Croc.

L'Abbaye de Montmarre, à Ma-
dame de Bellefond.

L'Abbaye d'Alais, à la Sœur Dau-
phine de Vauguay.

La Prevosté d'Alais, à Mr l'Abbé
de Morets.

286 MERCURE

Je remets au mois prochain à vous parler d'une Lotterie, qui regarde les Pauvres de l'Hôpital de Toulouse. Je suis, &c.

Paris, ce 31. Decembre 1699.



TABLE.

P *Relude.*

<i>Sonnet.</i>	6
<i>Inscriptions.</i>	8
<i>Nouvelle & curieuse Dissertation sur le commencement du Siecle futur.</i>	9
<i>Morts.</i>	82
<i>Madrigaux.</i>	97
<i>Vers adressez à Mademoiselle de Scudery.</i>	99
<i>Discours prononcé à l'ouverture du Prefidial d' Agen.</i>	105
<i>L' Adieu au monde , Epitre en Vers.</i>	127
<i>Madrigal.</i>	132
<i>Feste galante des trois Helenes.</i>	135
<i>Histoire.</i>	177
<i>Carte du Comté & Duché de Bar.</i>	105
<i>L' Avare Generoux.</i>	217
<i>Troisième Volume du Cabinet des singu-</i>	

T A B L E.

<i>Partitez d'Architeſture , Peinture ,</i>	
<i>Sculpture & Graveſure.</i>	218
<i>Nouveaux Contes des Fées.</i>	221
<i>Second Article des Morts.</i>	224
<i>Mariage.</i>	228
<i>Cantique compoſé par Mademoiſelle de</i>	
<i>Scudery.</i>	230
<i>Stances</i>	232
<i>Arreſts, Edits & Declarations.</i>	234
<i>Service ſolemnel fait pour ſeu M le Chan-</i>	
<i>celier, avec la deſcript. du Mauſolée.</i>	243
<i>Lettre de Miquenez.</i>	256
<i>Nouvelles particularitez du départ de</i>	
<i>Monſieur le Duc de Lorraine, avec une</i>	
<i>liſte des Preſens faits par ce Prince &</i>	
<i>par Madame la Duchefſe Royale de</i>	
<i>Lorraine.</i>	158
<i>Troisième Article des Morts.</i>	275
<i>Enigmes.</i>	280
<i>Beneſices donnez par le Roy.</i>	280
 <i>L'Air qui commence par , Monde trom-</i>	
<i>peur, eſperance mortelle , page 134.</i>	
<i>L'Air qui commence par , Loin de moy</i>	
<i>ſier Amour , page 284.</i>	



